

COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROCESSUS DE
NOMINATION DES JUGES

DEVANT : Me MICHEL BASTARACHE, Commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE
DU 16 SEPTEMBRE 2010 - VOLUME 13

COMPARUTIONS :

Me GIUSEPPE BATTISTA
procureur en chef

Me ÉRIC DOWNS
procureur en chef associé

Me SIMON RUEL
procureur en chef associé

Piché Olivier Benoit

sténographes officiels

400, boul. Jean-Lesage, bureau 240, Québec, Qc G1K 8W1
tél. : 418 648-1199 Télécopieur : 418 648-8985

16 septembre 2010

Volume 13

- 2 -

TÉMOINS :

MARC BELLEMARE

Interrogé (Me Battista) 22

VIOLETTE TRÉPANIÉ

Interrogée (Me Ruel) 59

Contre-interrogée (Me Beaudry) 107

MARCEL LEBLANC

Interrogé (Me Ruel) 121

Contre-interrogé (Me Beaudry) 151

LISTE DES PIÈCES

41-P : Petit cartable qui s'intitule
«Documents au soutien des témoignages
de madame Violette Trépanier, monsieur
Marcel Leblanc, Franco Fava et Charles
Rondeau» 60

42-P : En liasse, documents intitulés «Golf
Québec, septembre 2003» et «Cocktail
Québec 26 novembre deux mille trois
2003» 60

43-P : Tableau préparé par madame Violette
Trépanier intitulé «Parti libéral du
Québec» avec quelques chiffres inclus
. 61

ERRATUM

Volume 12, 15 septembre 2010, ligne 8
et ligne 10 : Au lieu de lire «ou»,
il y aurait lieu de lire «août»

- - - - -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -
10 h 35 - DÉBUT DE L'AUDITION
- - - - -

M. DANIEL LEGAULT

secrétaire :

Mesdames, messieurs, veuillez vous lever, s'il vous plaît. La Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges présidée par l'Honorable Michel Bastarache est maintenant ouverte.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Bonjour. Veuillez vous asseoir.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Alors, bonjour, Monsieur le commissaire.
Alors, d'entrée de jeu, Monsieur le commissaire, je voudrais faire une mise au point. Alors, les procureurs de la Commission ne sont pas insensibles aux perceptions des personnes qui suivent nos travaux avec intérêt. Conséquemment, il m'apparaît important de faire la mise au point suivante.
Premièrement, le rôle des procureurs de la Commission est de rechercher la vérité en

16 septembre 2010

Volume 13

- 4 -

1 questionnant tous les témoins, en analysant la
2 preuve documentaire et en ayant recours à tous les
3 moyens qu'elle juge nécessaires pour mettre en
4 lumière les faits pertinents à son mandat.
5 Deuxièmement, s'agissant de l'expertise qui fait
6 l'objet de nos travaux hier et aujourd'hui, il a
7 été convenu entre les procureurs de la Commission
8 et le procureur de maître Bellemare de faire
9 expertiser le document qu'il a produit. Le
10 rapport de l'expert nous est parvenu vendredi
11 dernier, il se trouve que l'expert devait quitter
12 le pays et ne serait pas disponible avant le début
13 d'octobre, il fallait donc l'entendre rapidement.
14
15 Maître Bellemare avait des contraintes et il s'est
16 rendu disponible ce matin à dix heures trente
17 (10 h 30), c'était à notre demande qu'il revienne
18 être entendu. Il avait un horaire chargé, mais il
19 a accepté de venir ici à dix heures trente
20 (10 h 30) et nous accommoder, nous, à notre tour.
21 Nous devons composer avec la disponibilité des
22 témoins et de leur procureur.
23 Nous entendons ce matin maître Bellemare, car il
24 a été... il aurait été, à nos yeux, inacceptable
25 de produire un rapport sans lui permettre d'être

Piché Olivier Benoit

16 septembre 2010

Volume 13

- 5 -

1 entendu sur les faits nouveaux révélés par ce
2 rapport. Il n'est pas question, à notre avis,
3 qu'il soit à nouveau contre-interrogé. Les
4 questions de ce matin ne porteront que sur des
5 faits nouveaux, c'est un devoir d'équité.
6 Troisièmement, la Commission doit non seulement
7 composer avec la disponibilité des témoins et de
8 leur procureur, elle doit aussi mener en
9 parallèle, avec les audiences publiques, tout le
10 travail préparatoire à ces audiences et ce travail
11 est considérable. Nous avons mis à profit le
12 temps récupéré sur les audiences publiques pour
13 accélérer ce travail.
14 Nous sommes donc à même d'annoncer ce matin un
15 horaire exceptionnellement chargé pour la semaine
16 prochaine. Seront entendus dans l'ordre suivant,
17 monsieur Georges Lalonde, Guy Bisson, Franco Fava,
18 Michel Després, Norman MacMillan, Charles Rondeau,
19 Chantal Landry, Stéphane Bertrand et monsieur Jean
20 Charest.
21 Il est important de noter que l'ordre des
22 témoignages pourra être modifié selon les
23 impératifs de l'enquête ou les événements imprévus
24 qui pourraient survenir.
25 Alors, Monsieur le commissaire, cette mise au

Piché Olivier Benoit

16 septembre 2010

Volume 13

- 6 -

1 point ayant été faite, j'ai été avisé par maître
2 Beudry que maître Bertrand, si on veut de
3 l'équipe des avocats qui représentent maître
4 Bellemare, voulait s'adresser à vous. Alors, je
5 vais l'inviter à prendre la parole.

6 **Me MICHEL BASTARACHE**

7 commissaire :

8 Bonjour.

9 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

10 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

11 Bonjour, Monsieur le commissaire. Alors, je me
12 présente, Jean-François Bertrand.

13 Alors, je vais vous demander dans un premier temps
14 la permission de comparaître comme avocat-conseil
15 au dossier pour maître Bellemare et ce, dans...
16 aux fins d'assister maître Beudry dans la
17 préparation, évidemment, de certains témoignages
18 et je mènerai également certains contre-
19 interrogatoires à l'égard de certains témoins.

20 Donc, il n'y aura pas, évidemment, dédoublement
21 dans le travail que nous allons faire, là, nous
22 allons le faire en équipe, donc rassurez-vous, ce
23 n'est pas... ça n'aura pas comme conséquence de
24 prolonger ou d'allonger les interrogatoires des
25 témoins.

16 septembre 2010

Volume 13

- 7 -

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Oui, bien je suis certainement satisfait de vous
4 autoriser sur ce plan-là, nos règles prévoient que
5 monsieur Bellemare a le droit d'être représenté
6 par avocat et de choisir librement son avocat ou
7 ses avocats. Alors, ça nous fera plaisir de vous
8 entendre.

9 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

10 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

11 Mais pour ne pas être venu inutilement quand même
12 ce matin, je vais vous faire une première demande
13 ce matin, Monsieur le commissaire.

14 **Me MICHEL BASTARACHE**

15 commissaire :

16 Voilà.

17 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

18 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

19 Je vais vous demander de rentrer une ordonnance
20 pour que nous soient communiqués les documents
21 que... dont je m'apprête à vous faire la liste,
22 là, pour que ça nous soit communiqué au plus tard
23 aujourd'hui à cinq heures (5 h).

24 Et je m'explique, ce sont des documents qui ont
25 déjà été demandés, dans un premier temps oralement

16 septembre 2010

Volume 13

- 8 -

1 par maître Beaudry, si je ne m'abuse, c'est le
2 sept (7) ou le huit (8) septembre qu'il a demandé
3 ça devant vous; et dans un deuxième temps, il a
4 déjà adressé une lettre aux procureurs de la
5 Commission pour obtenir ces documents-là. Et ces
6 documents, évidemment, sont, dans un premier
7 temps, pour toute la période que couvre votre
8 mandat, c'est-à-dire de deux mille (2000) à deux
9 mille dix (2010), en fait à aujourd'hui, là, alors
10 ce sont les agendas du premier ministre pour cette
11 période-là.

12 Si vous me permettez, je vais tout vous les citer
13 immédiatement, puis après ça, si vous avez des
14 questions, n'hésitez pas.

15 Alors, les agendas du premier ministre, s'il y en
16 avait également à Québec et à Montréal, parce que
17 je comprends que le premier ministre avait deux
18 (2) bureaux, donc d'avoir également les agendas de
19 Québec et ceux de Montréal.

20 Les registres -- deuxième série de documents --
21 les registres d'entrée au bureau du premier
22 ministre, qu'on appelle ça le Conseil exécutif,
23 qu'on appelle ça... peu importe le nom qu'ils lui
24 donnent à l'interne à ce bureau-là, je comprends
25 également qu'il y avait deux (2) bureaux, donc

16 septembre 2010

Volume 13

- 9 -

1 j'aimerais avoir les registres d'entrée à Québec
2 et ceux de Montréal.

3 Ensuite, également les registres d'appels
4 téléphoniques. Alors donc, même chose pour Québec
5 et Montréal, pour toute la période visée par votre
6 mandat.

7 Quatrième ou cinquième série de documents, les
8 «will-say» que nous n'avons toujours pas obtenus.
9 On comprend, évidemment, de par les
10 représentations qui viennent de vous être faites
11 par maître Battista, que c'est une semaine... une
12 grosse semaine la semaine prochaine, il y a
13 plusieurs témoins, évidemment, qui seront entendus
14 et, donc, nous désirions avoir... nous désirons --
15 pardon -- avoir ces documents-là d'ici à la fin de
16 la journée, de manière à pouvoir se préparer
17 adéquatement.

18 Évidemment, vous le savez, puis tous les
19 procureurs ici le savent, c'est un travail...
20 c'est un travail qui ne peut pas être fait à la
21 dernière minute parce que la conséquence, Monsieur
22 le commissaire, que ça aura, si on les a à la
23 dernière minute, la veille d'un témoignage, et si
24 je suis capable de commencer, ou maître Beaudry,
25 on va le faire, mais si on a besoin de compléter,

16 septembre 2010

Volume 13

- 10 -

1 ça va avoir comme conséquence qu'on va être obligé
2 de vous demander un report pour pouvoir compléter
3 notre contre-interrogatoire en conséquence.
4 Également, de façon plus large, je demanderais
5 l'ensemble de la preuve qui ne nous a pas été
6 communiquée, le cas échéant, là, à ce jour.
7 Donc, de manière si on veut fonctionner
8 efficacement, si on veut fonctionner rondement
9 pour éviter toute demande de remise, tout report,
10 tout délai inutile à la Commission, donc je pense
11 que... ça fait déjà à tout le moins depuis le
12 sept (7) septembre, là, que c'est demandé et je
13 comprends que dans l'intervalle on a eu le temps
14 de faire faire une expertise d'écriture, donc on
15 a certainement le temps de nous produire ces
16 documents-là également.
17 Alors, c'est le sens de ma demande, puis je vous
18 demande carrément, Monsieur le commissaire, de
19 rendre une ordonnance à cet effet-là, vous avez le
20 pouvoir en vertu, évidemment, des règles de
21 procédure que vous avez... que la Commission a
22 adoptées, là.

23 **Me MICHEL BASTARACHE**

24 commissaire :

25 Bien, la première partie de ma réponse, c'est que

16 septembre 2010

Volume 13

- 11 -

1 tous les participants vont être traités exactement
2 de la même manière. C'est la seule façon d'être
3 équitable.
4 Concernant les «will-say», on a déjà donné la
5 réponse, c'est que la pratique qu'on a adoptée,
6 c'est de garantir que les «will-say» seraient
7 disponibles quarante-huit (48) heures avant le
8 témoignage des personnes intéressées et que si
9 c'est possible et important qu'ils soient donnés
10 auparavant, ils seront donnés en même temps à tout
11 le monde, selon la décision que prendra monsieur
12 Battista. Mais notre engagement, c'est celui de
13 les offrir quarante-huit (48) heures avant.
14 Et je dois vous dire que ceci est non seulement
15 conforme à ce qui se fait dans d'autres
16 commissions d'enquête, mais que c'est plus
17 généreux que la grande majorité des commissions
18 d'enquête. Plusieurs des gens qui travaillent avec
19 moi ont participé à d'autres commissions d'enquête
20 où les «will-say» étaient donnés la veille.
21 Alors, on a fait notre possible pour les donner
22 quarante-huit (48) heures d'avance pour,
23 justement, vous permettre de préparer vos contre-
24 interrogatoires correctement.
25 Maintenant, concernant la disponibilité des

Piché Olivier Benoit

16 septembre 2010

Volume 13

- 12 -

1 agendas, de tous les éléments de preuve, je pense
2 que là aussi notre pratique ça a été de fournir
3 les documents lorsqu'ils sont disponibles et
4 lorsque c'est approprié parce que la preuve est
5 complète pour un témoin donné.

6 Alors, la seule chose que je puisse faire pour
7 répondre à cette demande-là c'est de demander à
8 monsieur Battista de me dire essentiellement quel
9 est, finalement, l'état de la preuve qui est entre
10 ses mains et quand il pense que cette preuve-là
11 pourra être transmise.

12 Comme vous le savez, moi, j'entends la preuve
13 ici...

14 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

15 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

16 Tout à fait.

17 **Me MICHEL BASTARACHE**

18 commissaire :

19 ... alors je n'ai pas de connaissance de la preuve
20 avant vous vraiment. Alors, peut-être, monsieur
21 Battista, que vous pourriez répondre.

22 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

23 procureur en chef :

24 Vous pouvez rester là, maître Bertrand.

25 Alors, écoutez, Monsieur le commissaire et maître

16 septembre 2010

Volume 13

- 13 -

1 Bertrand et collègues, nous avons eu une réunion
2 entre les avocats de toutes les parties cette
3 semaine, nous en avons... nous avons dit que
4 nous allions essayer de profiter des après-midis
5 qui ont été libérés cette semaine pour faire un
6 peu de rattrapage et nous voulions, dans la mesure
7 du possible, divulguer le plus possible tout ce
8 que nous avons reçu à date et à jour.

9 Il y a évidemment encore des vérifications qui
10 sont en cours. Donc, comme j'avais dit la
11 dernière fois, nous avons fait certaines demandes
12 avant le vingt-quatre (24) août, nous avons fait
13 des demandes à compter du vingt-quatre (24) août
14 et nous avons fait des demandes depuis le vingt-
15 quatre (24) août, date à laquelle nous avons connu
16 les allégations spécifiques dont nous avons le
17 mandat d'enquêter. Cela ne nous a pas empêchés de
18 faire des démarches et des enquêtes auparavant et
19 nous les avons entamées.

20 En ce qui concerne les «will-say», nous avons,
21 dans la mesure du possible, essayé de communiquer
22 ces «will-say» là les jeudis ou vendredis de la
23 semaine précédant les témoignages, nous avons
24 essayé de garder ce rythme-là, parfois avec
25 imperfection, nous le reconnaissons, cela ne

1 dépend pas toujours de nous.
2 Nous avons pris la politique de faire vérifier les
3 «will-say» ou les... -- je n'aime pas employer ce
4 terme-là -- les résumés des déclarations ou
5 témoignages prévus pour les audiences, de les
6 faire vérifier par les avocats avant de les
7 communiquer à toutes les parties. Donc, parfois
8 il y a des délais, les délais sont parfois dûs ici
9 à l'interne, parfois ils sont dûs à l'intervention
10 de tiers, donc hors de notre contrôle.
11 Alors, nous essayons de faire le mieux que nous
12 pouvons et le plus rapidement possible. Je crois
13 que nous avons de façon générale réussi à
14 communiquer en temps opportun ces informations-là.
15 Par contre, nous avons également pris la décision,
16 suite aux interventions de maître Beaudry, dont
17 j'avais dit que je prenais bonne note, nous avons
18 essayé d'accélérer le processus de manière à
19 pouvoir divulguer plus rapidement et en plus grand
20 nombre les résumés de témoignages prévus de
21 l'ensemble des témoins.
22 Nous comptons bien en fin de journée avoir... être
23 en mesure de faire cela pour, à tout le moins,
24 tous les témoins de la semaine prochaine. Et ceux
25 qui sont à venir concernent une autre partie du

16 septembre 2010

Volume 13

- 15 -

1 mandat, donc nous allons pouvoir discuter avec les
2 avocats, mais je peux assurer mon collègue qu'il
3 obtiendra l'information qu'il demande.
4 En ce qui concerne les agendas, les registres et
5 les registres d'appels, nous en avons... nous en
6 avons obtenu un certain nombre, nous étions encore
7 à faire des vérifications hier soir sur ces
8 sujets-là, mais nous avons un certain nombre de
9 documents que nous allons pouvoir remettre à
10 maître Beaudry et à maître Bertrand aujourd'hui
11 même ou dans le courant de la journée.
12 Alors, j'entends ce que dit mon collègue, ses
13 demandes sont légitimes, je ne les questionne pas,
14 ce que je dis, c'est que nous tentons de faire
15 dans les meilleurs délais et avec la plus grande
16 célérité à répondre à ces objectifs-là et nous
17 comprenons que c'est nécessaire pour maître
18 Beaudry et maître Bertrand d'avoir ces
19 informations-là de manière à ce qu'ils puissent
20 faire leur travail de façon convenable et c'est...
21 je ne discute pas de cela. La seule question est
22 que nous ne pouvons pas nécessairement répondre à
23 des demandes si nous n'avons pas nous-mêmes les
24 documents ou si nous sommes nous-mêmes à la
25 remorque d'autres personnes. Alors, c'est ce qui

1 peut expliquer les différences. Nous prévoyons, si
2 les choses vont bien, nous prévoyons de ne pas
3 avoir à prendre toute la journée et, donc, il sera
4 possible pour nous de nous asseoir avec les
5 procureurs et faire le bilan de ce qui a été reçu,
6 de ce qui est toujours en attente, et de nous
7 ajuster le cas échéant.

8 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

9 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

10 Merci.

11 **Me MICHEL BASTARACHE**

12 commissaire :

13 Alors, vous comprendrez, monsieur Bertrand, que je
14 ne veux pas faire une ordonnance visant mes
15 propres procureurs.

16 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

17 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

18 Non, mais c'est justement ce que j'allais dire,
19 une ordonnance visant ceux qui bloquent quelque
20 chose. Parce que si c'est fait depuis le vingt-
21 quatre (24) août, Monsieur le commissaire...

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 Oui.

25

16 septembre 2010

Volume 13

- 17 -

1 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

2 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

3 ... il y a quelqu'un qui ne fait pas son travail
4 à quelque part. Je comprends que ce n'est pas
5 maître Battista, il vient de nous dire on est en
6 train d'étudier ce qu'on a reçu, mais, un, qu'est-
7 ce qu'ils ont reçu, puis deuxièmement qu'est-ce
8 qui manque, puis qui bloque ce qu'il manque.

9 **Me MICHEL BASTARACHE**

10 commissaire :

11 Oui. Bien, moi, j'allais justement vous dire que
12 les procureurs de la Commission sont ici jusqu'à
13 dix heures (10 h 00), onze heures (11 h 00) tous
14 les soirs, ils font leur possible, je sais qu'ils
15 ont fait de très nombreux rappels, on fait tout ce
16 qu'on peut et on essaie vraiment de faciliter les
17 choses pour tous les procureurs. Je sais que ce
18 n'est pas parfait, je crois que ce n'est pas
19 parfait dans aucune commission de toute manière,
20 mais je peux simplement vous assurer qu'on va
21 faire le maximum. Et cet après-midi, je crois
22 que, si vous avez la chance de trouver le temps de
23 vous asseoir avec monsieur Battista et les autres
24 membres de l'équipe, de passer en revue tous les
25 documents, je crois que vous aurez une idée

16 septembre 2010

Volume 13

- 18 -

1 beaucoup plus certaine des blocages et peut-être
2 qu'il y a d'autres personnes qui peuvent nous
3 aider à débloquer aussi. Mais quand on fait la
4 demande, qu'on fait des rappels et qu'on ne les
5 reçoit pas, je ne sais pas vraiment qu'est-ce
6 qu'on peut faire de plus.

7 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

8 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

9 Bien, je vous dirais, si vous me permettez...

10 **Me MICHEL BASTARACHE**

11 commissaire :

12 Hum hum.

13 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

14 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

15 ... peut-être en vertu de l'article 77 de vos
16 règles, vous avez le pouvoir justement d'émettre
17 une ordonnance.

18 **Me MICHEL BASTARACHE**

19 commissaire :

20 Oui.

21 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

22 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

23 Parce que, moi, évidemment, je vous parle, je ne
24 sais pas qui bloque. Là je comprends que ça ne
25 bloque pas du côté de maître Battista, puis je

1 suis heureux de l'entendre, mais ça bloque à
2 quelque part parce que, depuis le vingt-quatre
3 (24) août, ça fait quand même presque un mois au
4 moment où on se parle, puis je veux dire il n'y a
5 pas personne au gouvernement en général, là, je ne
6 vois pas quelqu'un en particulier, mais il n'y a
7 pas personne qui ignore qu'il y a une commission
8 d'enquête qui se déroule actuellement, là, puis
9 qu'elle se déroule à toutes les semaines et
10 presqu'à tous les jours.

11 **Me MICHEL BASTARACHE**

12 commissaire :

13 Bien, écoutez, si suite à la réunion de tous les
14 procureurs cet après-midi on peut identifier des
15 cas où il faut émettre une ordonnance, monsieur
16 Battista m'en avisera et je le ferai.

17 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

18 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

19 Je vous remercie, Monsieur le commissaire.

20 Et je veux juste préciser aussi quand j'ai parlé
21 des registres, j'ai parlé, là, peu importe le nom
22 qu'on y donne, j'inclurais également les registres
23 du Parlement, là, parce qu'à un moment donné on ne
24 sait plus par quelle porte ils rentrent.

25 Alors, je vous remercie.

16 septembre 2010

Volume 13

- 20 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Merci.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Monsieur le commissaire, je voudrais simplement rajouter, je n'ai pas voulu, par mes commentaires, viser qui que ce soit aussi, là, c'est très important. Nous sommes une commission d'enquête publique, nous avons fait des efforts considérables pour faire en sorte que tout se déroule de façon publique, de manière transparente. La vaste majorité des documents qui ont été déposés ici sont des documents qui, normalement, sont confidentiels, donc ça exige un travail considérable de notre part et parfois même de la part de ceux qui nous communiquent ces documents-là pour s'assurer qu'ils nous communiquent des documents en ne violant pas des dispositions législatives, qu'ils s'assurent que les documents contiennent toute l'information qui est pertinente à nos travaux, mais non pertinente à nos travaux et, donc, qu'ils extraient l'information non pertinente, et nous aussi passons en revue ce documents-là de manière à ce

1 qu'on puisse les déposer et que, lorsqu'ils sont
2 déposés, le public y a accès immédiatement. C'est
3 un travail considérable qui, évidemment, a un
4 impact sur notre capacité de fonctionner.
5 Je ne crois pas qu'il y ait eu une commission
6 d'enquête avant où les documents étaient
7 disponibles et sur le site d'Internet et à la
8 caméra au moment où ils sont produits devant la
9 Commission. Pour faire cela et pour atteindre cet
10 objectif-là, plusieurs avocats travaillent à
11 vérifier et à s'assurer qu'une chose qui sera
12 rendue publique peut l'être et de manière à ne pas
13 porter atteinte à des intérêts de tiers qui ont
14 tout à fait droit à une vie privée, et surtout si
15 ça ne concerne pas les travaux de la Commission.
16 Donc, cette mise au point ayant été faite, je ne
17 visais pas par mes propos à dire qu'il y a des
18 personnes ou des parties qui, délibérément, ne
19 répondent pas à nos besoins, mais nous comprenons
20 qu'il y a des difficultés. Nous comprenons
21 également que nous allons dans les archives sept
22 (7) ans en arrière et que, parfois, en vertu soit
23 des règles concernant l'entreposage de documents,
24 que parfois ces documents sont aujourd'hui
25 inexistants ou parfois on les croit inexistants et

1 ensuite on les trouve. Alors, c'est à ces
2 situations-là que nous sommes confrontés, avec ces
3 réalités-là que nous composons.

4 Alors, sans plus tarder, j'inviterais maître
5 Bellemare à prendre place à la table des témoins.

6 **LA GREFFIÈRE :**

7 Bonjour, maître Bellemare.

8 **M. MARC BELLEMARE :**

9 Bonjour.

10 - - - - -

11 L'an deux mille dix, le seizième jour du mois de
12 septembre, a comparu :

13 **M. MARC BELLEMARE;**

14 LEQUEL, après avoir prêté serment de dire la
15 vérité, dépose et dit :

16 **LA GREFFIÈRE :**

17 Q. Pour les besoins de l'enregistrement, pourriez-
18 vous vous identifier?

19 R. Marc Bellemare.

20 Q. Merci.

21 **INTERROGÉ PAR Me GIUSEPPE BATTISTA**

22 procureur en chef :

23 Bonjour, maître Bellemare.

24 R. Bonjour.

25 Q. Alors, nous vous avons demandé de revenir devant

1 le commissaire à la suite de la réception du
2 rapport d'expert de manière à vous permettre
3 d'être entendu sur les faits à la base de
4 l'expertise de monsieur Brazeau.

5 Q. Vous avez pris connaissance du témoignage de
6 monsieur Brazeau et de son rapport d'expertise?

7 R. Son rapport d'expertise, oui.

8 Q. D'accord. Vous savez que le rapport d'expertise
9 était fondé sur la pièce 7-S, le document en
10 carton que vous avez... sur lequel vous avez
11 rédigé des notes?

12 R. Oui.

13 Q. Je voudrais établir un certain nombre de faits
14 avec vous, qui, je crois, sont non litigieux,
15 certains faits ont déjà été évoqués publiquement.

16
17 Alors, lors du dépôt de la pièce 7-S, la pièce qui
18 a été déposé sous cote scellée, il a été précisé
19 que le document contenait trois (3) inscriptions
20 qui concernaient les travaux de la Commission,
21 c'est exact?

22 R. Oui, c'est ce que j'avais dit le vingt-quatre (24)
23 septembre.

24 Q. Bien.

25 R. Le vingt-quatre (24) août, plutôt.

- 1 Q. Le vingt-quatre (24) août, c'est bien ça.
- 2 R. Oui.
- 3 Q. Vous souhaitiez ne pas avoir à déposer ce document
- 4 en preuve, notamment en raison du litige qui vous
- 5 oppose à monsieur Charest parce qu'il a le statut
- 6 de participant et que ces notes-là contenaient des
- 7 affaires autres que les affaires de la Commission,
- 8 c'est exact?
- 9 R. Oui.
- 10 Q. Vous avez été informé que les participants
- 11 souhaitaient avoir accès à ce document? On vous
- 12 l'a communiqué?
- 13 R. J'ai entendu ça, oui.
- 14 Q. Il a été question dès le premier jour avec vous
- 15 que le document serait expertisé et vous avez
- 16 consenti à ce qu'on en informe les parties que le
- 17 document serait expertisé?
- 18 R. Pas moi personnellement, là.
- 19 Q. Mais par le biais de vos procureurs?
- 20 R. Possible.
- 21 Q. Vous n'êtes pas certain?
- 22 R. Non.
- 23 Q. D'accord. Vous avez été informé que les
- 24 procureurs de la Commission appuierait votre
- 25 demande, que les parties n'aient pas accès à votre

1 document en ce qui a trait aux informations qui ne
2 concernent pas les travaux de la Commission? Vous
3 avez été informé de ça?

4 R. J'ai entendu ça le vingt-quatre (24) août.

5 Q. D'accord. Vous avez exprimé un souhait pour que
6 l'expertise soit faite par une agence qui ne
7 relève pas du gouvernement du Québec, c'est exact.

8 R. Pas moi personnellement, c'est mon avocat qui
9 pourrait vous dire ça.

10 Q. D'accord. Mais en êtes-vous informé? Le saviez-
11 vous?

12 R. Bien, je l'ai su quand j'ai lu le rapport de
13 monsieur Brazeau, oui.

14 Q. Mais avant que le rapport de monsieur Brazeau soit
15 fait, est-ce que vous saviez que nous n'allions
16 pas faire affaire avec une agence du gouvernement
17 du Québec ou une agence qui relève du gouvernement
18 du Québec?

19 R. Bien, je sais que mon avocat m'avait dit que c'est
20 ce qu'il allait vous demander, oui.

21 Q. D'accord. Donc, vous êtes informé de cela?

22 R. Oui.

23 Q. Très bien. Nous avons... je vais vous demander
24 qu'on mette à l'écran les copies de la pièce 6-P
25 et la pièce 39-P.

1 Alors, 6-P et 39-P. Alors, maître Bellemare, la
2 pièce 6-P, c'est le document blanc avec les trois
3 (3) lignes...

4 R. Hum hum.

5 Q. ... et ce document-là, c'est le document qui
6 contient les extraits pertinents aux travaux de la
7 Commission qui se trouvent dans le document que
8 vous avez déposé, et la pièce 39-P est le document
9 qui a été déposé sous la cote 7-S, scellé, mais
10 qui a été caviardé dans le but de protéger
11 l'information qui est non pertinente aux travaux
12 de la Commission. Ça va?

13 R. Oui.

14 Q. D'accord. Je vais vous demander de prendre la
15 pièce 7-S, puis on peut la désceller pour maître
16 Bellemare.

17 R. Merci.

18 Q. Alors... et je vais demander également qu'on
19 remette à maître Bellemare également une copie de
20 la pièce 6-P, pour qu'il puisse l'avoir devant
21 lui, au lieu d'avoir à regarder sur l'écran.

22 R. Je l'ai ici.

23 **Me MICHEL BASTARACHE**

24 Commissaire :

25 C'est fait.

1 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

2 procureur en chef :

3 Q. Vous l'avez?

4 R. Oui.

5 Q. Ah, excusez-moi. D'accord. Merci.

6 Alors, sur la pièce 6-P, le document en blanc,
7 nous y trouvons les initiales de monsieur Fava,
8 FF, à deux (2) endroits, c'est exact?

9 R. ... Je dirais trois (3).

10 Q. Quels endroits?

11 R. Bien, en haut, dans le milieu, puis en bas à
12 gauche.

13 Q. Sur le... sur la troisième ligne?

14 R. ...

15 Q. La troisième ligne qu'on voit?

16 R. 6-P, là...

17 Q. Oui.

18 R. ... c'est la première ligne...

19 Q. Oui.

20 R. ... dernier tiers.

21 Q. Oui.

22 R. La deuxième ligne au centre...

23 Q. Oui.

24 R. ... et la dernière ligne en bas à droite de
25 «chef».

- 1 Q. D'accord.
- 2 R. Donc, c'est trois (3) fois...
- 3 Q. Très bien. Merci. Merci de la précision.
- 4 R. ... et non pas deux (2).
- 5 Q. Très bien. Merci.
- 6 Les initiales de monsieur Rondeau sont inscrites
- 7 à combien de reprises?
- 8 R. ... Deux (2) reprises.
- 9 Q. À quelles lignes?
- 10 R. Les deux (2) premières lignes, à droite de
- 11 monsieur Fava.
- 12 Q. D'accord. Maintenant, je vais vous... sur la
- 13 pièce 39-P, on voit les endroits qui sont
- 14 surlignés en jaune.
- 15 Alors, les initiales de monsieur Fava se trouvent
- 16 sur la première, deuxième et troisième lignes
- 17 surlignées en jaune, c'est exact?
- 18 R. C'est ce que je viens de vous dire.
- 19 Q. Et la... mais c'est-à-dire que sur la pièce... sur
- 20 la pièce "P-39", et les initiales de monsieur
- 21 Rondeau se trouvent sur laquelle des trois (3)
- 22 lignes, ou lesquelles des trois (3) lignes?
- 23 R. Les deux (2) premières.
- 24 Q. Les deux (2) premières. O.K.
- 25 Alors, en raison du témoignage de monsieur Brazeau

1 et du rapport d'expert, nous savons que les lignes
2 du texte qui réfèrent à monsieur Fava et monsieur
3 Rondeau...

4 R. Oui.

5 Q. ... sont écrites avec une encre bleue qui est
6 différente de l'encre... du type d'encre utilisé
7 pour le reste des inscriptions.

8 Vous avez compris ça du rapport de monsieur
9 Brazeau?

10 R. Oui.

11 Q. Pouvez-vous nous dire si le nom, en regardant la
12 pièce 7-S, pouvez-vous nous dire si le nom ou les
13 initiales de monsieur Fava se trouvent à un autre
14 endroit dans le document, évidemment sans nous
15 dire pourquoi et dans quelles circonstances...

16 **Me RÉNALD BEAUDRY**

17 pour Me Marc Bellemare :

18 Je vais...

19 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

20 procureur en chef :

21 Q. ... et simplement...

22 **Me RÉNALD BEAUDRY**

23 pour Me Marc Bellemare :

24 Je vais m'objecter à la question de mon confrère,
25 Monsieur le commissaire. Ce sont des questions

1 qui, d'une part, ont été posées le vingt-quatre
2 (24) août, ce sont des questions qui auraient pu
3 être posées, ce ne sont pas des faits nouveaux
4 auxquels mon confrère fait référence.

5 Nous avons caviardé ce document-là pour ne mettre
6 en évidence que ce qui regardait la Commission
7 ici, ce matin, et sur ce type de questions-là, mon
8 client a déjà répondu.

9 Que mon confrère Battista pose les questions sur
10 l'expertise de monsieur Brazeau, soit, c'est pour
11 ça qu'on a fait revenir mon client, mais qu'on
12 repose les mêmes questions qu'on a posées le
13 vingt-quatre (24), je ne pense pas que ce soit le
14 but de faire revenir le témoin.

15 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

16 procureur en chef :

17 Bien, écoutez, Monsieur le commissaire, si la
18 question a été posée et répondu, ça va, mais je ne
19 crois pas que la question ait été posée. Je ne
20 crois pas qu'on ait demandé à maître Bellemare si
21 le nom de Franco Fava ou de Charles Rondeau se
22 trouvaient dans le document à l'époque.

23 Je crois que la question est pertinente
24 aujourd'hui uniquement en raison des inscriptions
25 qui ont été constatées suite au rapport

1 d'expertise, c'est-à-dire le rapport d'expertise
2 nous dit qu'il y a une encre différente, je crois
3 qu'il est pertinent de savoir si, avec une encre
4 d'un autre type, on a aussi fait référence à
5 monsieur Fava et monsieur Rondeau.

6 Je crois que c'est pertinent pour les travaux de
7 la Commission et ça découle uniquement de
8 l'expertise qui a été faite. Ce n'est pas une
9 expédition de pêche, je ne cherche pas à savoir
10 d'autres informations, simplement des informations
11 qui sont strictement liées aux conclusions du
12 rapport d'expertise.

13 **Me MICHEL BASTARACHE**

14 commissaire :

15 C'est qu'en regardant le document, en toute
16 apparence, les seules inscriptions qu'on voit et
17 qui portent sur les noms de messieurs Fava et
18 Rondeau sont celles qui auraient été faites par
19 des inscriptions subséquentes à la préparation du
20 texte initial.

21 Alors, je crois que la question, c'est de savoir
22 est-ce que dans le texte initial on avait aussi
23 mentionné monsieur Fava et monsieur Rondeau ou que
24 le texte portait sur des choses qui ne les
25 concernaient pas du tout, que ce soit de la

1 Commission ou pas.

2 Il me semble que ce soit pertinent, alors
3 j'autoriserai la question, mais moi non plus je ne
4 me souviens pas que la question ait été posée.

5 **Me RÉNALD BEAUDRY**

6 pour Me Marc Bellemare :

7 En fait, ce que je disais, c'est qu'elle a été
8 posée ou elle aurait pu être posée à ce moment-là.
9 Alors, on n'est pas en réinterrogatoire.

10 **Me MICHEL BASTARACHE**

11 commissaire :

12 Elle aurait pu être...

13 **Me RÉNALD BEAUDRY**

14 pour Me Marc Bellemare :

15 Mais j'ai compris...

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 ... posée...

19 **Me RÉNALD BEAUDRY**

20 pour Me Marc Bellemare :

21 ... votre décision.

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 Bien, c'est-à-dire que je ne pense pas qu'elle
25 aurait pu être posée dans le sens qu'on ne savait

1 pas que les seules... que toutes les inscriptions
2 subséquentes portaient sur des sujets qui
3 intéressent la Commission.

4 Alors, monsieur Battista.

5 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

6 procureur en chef :

7 Q. Alors, maître Bellemare, simplement, est-ce que
8 nous retrouvons les initiales ou le nom de
9 messieurs Franco Fava ou Charles Rondeau ailleurs
10 dans le document?

11 R. ... Écoutez, c'est sûr que toutes les mentions qui
12 portent sur le projet de loi 35 impliquent
13 monsieur Fava, non pas monsieur Rondeau,
14 directement, il est au coeur de ce débat. On le
15 retrouve à quelques endroits dans le document,
16 mais les initiales, non.

17 Q. Ni les initiales, ni le nom?

18 R. Ni le nom, mais...

19 Q. Et c'est la même chose pour monsieur Rondeau?

20 R. Oui, exact.

21 Q. C'est la même chose également, si nous faisons
22 l'exercice pour CQ ou Cour du Québec?

23 R. ... Exact.

24 Q. Je ne sais pas si vous les avez comptés, sûrement
25 pas, mais je veux vous suggérer que le document

- 1 contient environ quarante (40) lignes, plus ou
2 moins.
- 3 R. Quarante (40) lignes?
- 4 Q. Quarante (40) lignes?
- 5 R. Bien, il faudrait les...
- 6 Q. Plus ou moins?
- 7 R. ... compter.
- 8 Q. Plus ou moins. Est-ce que ça vous apparaît quand
9 même un chiffre qui semble plausible en regardant
10 le document, sans vous demander nécessairement de
11 vous mettre à compter ligne par ligne, si je vous
12 dis que je l'ai fait et que c'est environ quarante
13 (40), quarante et un (41) lignes, là, quarante-
14 deux (42)?
- 15 R. Je n'ai pas de raison de penser que vous ne savez
16 pas compter jusque-là!
- 17 Q. Je vous remercie de reconnaître mes talents! Nous
18 sommes quand même des avocats, donc ça en dit
19 beaucoup.
- 20 R. Oui.
- 21 Q. Alors, ça en dit beaucoup sur mes capacités de
22 comptabilité.
- 23 Il y a, sur le document, trois (3) sections ou
24 trois (3) blocs qui sont assez clairement
25 identifiables, si on regarde le tableau, vous

- 1 l'avez devant vous; êtes-vous d'accord avec ça?
- 2 R. Non.
- 3 Q. Je vais vous suggérer vers le haut de la page, on
- 4 voit comme un paragraphe qui est écrit puis on
- 5 voit qu'il y a un espace, l'espace qui est là ce
- 6 n'est pas un espace qui est caviardé, c'est un
- 7 espace qui se trouve réellement dans le document?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. Ensuite, vous avez un espace entre le deuxième
- 10 paragraphe qui est au milieu et le troisième
- 11 paragraphe, si je vous suggère, en regardant, si
- 12 on exclut la partie qui est en jaune, nous voyons
- 13 un premier bloc en haut, un deuxième bloc qui est
- 14 beaucoup plus large et qui est rectangulaire, si
- 15 on veut, et on a un troisième bloc en bas où
- 16 l'écriture semble faite en diagonale. Est-ce que
- 17 je me trompe?
- 18 R. Non, ce n'est pas... je ne suis pas d'accord.
- 19 Q. Vous n'êtes pas d'accord?
- 20 R. Il n'y a pas de bloc.
- 21 Q. Vous ne le voyez pas comme un bloc?
- 22 R. Non, ça n'a rien à voir.
- 23 Q. Non, je ne vous dis pas que c'est...
- 24 Je vais reprendre ma question.
- 25 Ce que je vous demande, c'est en constatant le

1 document, êtes-vous d'accord qu'il y a ce qu'on
2 peut qualifier d'une inscription, un paragraphe,
3 on voit ce qui serait à côté une date, les deux...
4 les deux (2) traits caviardés, les deux (2)
5 petites barres à la gauche du premier paragraphe
6 en haut, ça représente des dates, c'est exact?

7 R. Oui, mais l'histoire des blocs, là, je ne peux pas
8 être d'accord avec ça.

9 Q. Non non, je comprends. Alors, je veux simplement
10 suivre avec vous le document.

11 Alors, nous voyons cette première partie, le terme
12 bloc c'est mon terme et, ce que vous dites, c'est
13 que vous ne partagez... vous n'êtes pas d'accord
14 avec l'emploi de ce terme-là pour caractériser ce
15 qu'on voit à l'écran?

16 R. Exact.

17 Q. Très bien, je...

18 Alors, corrigez-moi, et c'est le but de
19 l'exercice, mais ce que je vous suggère, c'est
20 qu'il y a un paragraphe et il y a un espace entre
21 ce paragraphe-là et celui qui suit?

22 R. Oui.

23 Q. Ensuite, il y a un deuxième paragraphe qui est
24 écrit, si on voit... de façon horizontale, nous
25 sommes d'accord?

- 1 R. Hum hum.
- 2 Q. Et il y a un troisième paragraphe qui suit
3 l'inscription qui est... serait celle novembre,
4 décembre avec un signe de dollar. Si on enlevait
5 cette partie-là, on aurait un autre paragraphe et
6 celui-là est écrit avec des lignes en diagonale?
- 7 R. Bien, pas toujours, là, il y en a... il y a des
8 lignes qui sont plus droites que d'autres. Ça a
9 peut-être été écrit quand j'étais debout, ça a
10 peut-être été écrit à genoux, ça a peut-être été
11 écrit assis.
- 12 Q. D'accord. Donc, ce que vous dites, c'est que
13 cette partie-là a pu être écrite alors que vous
14 étiez...
- 15 R. C'est un bas de tablette, c'est un bas de
16 tablette, c'est peut-être plus croche que dans le
17 milieu, je ne le sais pas.
- 18 Q. D'accord. Mais vous constatez ce que je vous dis,
19 c'est qu'il y a trois... trois (3) paragraphes, si
20 on peut ainsi dire, puis un paragraphe semble
21 écrit d'une façon un peu différente?
- 22 R. Non.
- 23 Q. Vous ne voyez pas ça?
- 24 R. Non.
- 25 Q. D'accord. Est-ce que le dernier paragraphe a été

- 1 écrit au même moment? En avez-vous le souvenir?
- 2 R. Aucune idée.
- 3 Q. D'accord.
- 4 R. De la même façon que je me permettrai de corriger
- 5 Monsieur le commissaire qui disait tantôt que les
- 6 espaces qui sont jaunis sur la feuille auraient
- 7 été écrits après le document... le reste du
- 8 document, ce n'est pas... ce n'est pas... je ne
- 9 suis pas prêt à accepter ça.
- 10 Q. D'accord. On va y venir, maître Bellemare, je
- 11 vais vous permettre de...
- 12 R. Ce n'est pas parce qu'il y en a moins en jaune que
- 13 ça a été écrit après.
- 14 Q. D'accord.
- 15 R. Puis ce n'est pas parce que c'est tout en jaune
- 16 que ça a été écrit en même temps.
- 17 Q. D'accord. Le troisième paragraphe, donc, vous
- 18 êtes incapable de nous dire s'il a été... parce
- 19 que je vais vous mettre dans le contexte.
- 20 Vous nous avez dit que ce document-là avait été
- 21 préparé sur plusieurs jours...
- 22 R. Hum hum.
- 23 Q. ... c'est exact? Que vous y aviez fait des ajouts
- 24 sur plusieurs jours?
- 25 R. Hum hum, oui.

- 1 Q. Alors, ma question était : est-ce que le troisième
2 paragraphe, à votre souvenir, était écrit en même
3 temps que les deux (2) premiers ou vous n'avez
4 aucun souvenir?
- 5 R. Je ne me souviens pas.
- 6 Q. D'accord. Est-il exact de dire que, évidemment,
7 avec ce que vous avez répondu avant, ce troisième
8 paragraphe, il n'y a rien dans ce paragraphe-là
9 qui concerne les travaux de la Commission
10 contrairement au deuxième paragraphe où il y a des
11 mentions, c'est exact?
- 12 R. ... Répétez donc votre question?
- 13 Q. Oui. Le troisième paragraphe, vous n'avez pas
14 souvenir du moment où vous l'avez écrit, c'est
15 exact?
- 16 R. Hum hum, oui.
- 17 Q. Mais nous pouvons convenir que le troisième
18 paragraphe, comme le premier paragraphe, ne
19 contient aucune inscription qui pourrait avoir un
20 lien avec les travaux de la Commission?
- 21 R. Bien, écoutez, la section du haut du document a
22 fait l'objet de très nombreuses questions, à mon
23 avis non pertinentes, mais admises quand même par
24 le Commissaire sur beaucoup d'éléments qui sont
25 dans le haut du carton.

1 Q. Ce n'était pas ma question, maître Bellemare.

2 R. Non non, mais vous me dites...

3 Q. Ma question...

4 R. ... ça fait l'objet des travaux de la Commission,
5 je vous dis que...

6 Q. Oui?

7 R. ... la première ligne il en a été question, la
8 deuxième ligne il en a été question, la troisième
9 ligne et la quatrième aussi, du haut du document,
10 il a été question des quatre (4) premières lignes
11 du carton devant la Commission toute la semaine.

12 Q. D'accord. Mais...

13 R. Alors, mon...

14 Q. Oui. Moi ce que je vous demandais, c'est en ce qui
15 concerne le mandat de la Commission, si dans le
16 troisième paragraphe, le troisième élément, il y
17 avait quelque chose qui relevait des travaux de la
18 Commission, à part vous, là?

19 **Me RÉNALD BEAUDRY**

20 pour Me Marc Bellemare :

21 Je vais intervenir à ce stade-ci, vous permettez,
22 Monsieur le commissaire?

23 C'est parce que quand on regarde le document
24 original, si on fait abstraction de la ligne jaune
25 qui est au deux tiers de la page, je comprends que

1 quand on le regarde comme ça à l'écran, parce que
2 c'est surligné en jaune, ça de l'air d'un
3 troisième paragraphe et mon confrère emploie le
4 terme troisième paragraphe, mais quand on enlève
5 le surligné et qu'on regarde l'original, c'est
6 un... on pourrait dire qu'il y a un premier bloc
7 en haut puis qu'il y a un espace et ça va, mais
8 tout le restant du texte quand on regarde
9 l'original c'est en continu. Alors, je comprends
10 que la... ce que mon confrère essaie de faire dire
11 à mon client, c'est que le bas du texte est écrit
12 peut-être plus en diagonale un peu à un bas de
13 page, mais ça fait quand même partie du même
14 paragraphe.

15 Alors, il n'y a pas trois (3) paragraphes à ce
16 document-là.

17 **Me MICHEL BASTARACHE**

18 commissaire :

19 Non, mais je pense que c'était juste pour
20 identifier le texte pour en parler, on accepte la
21 position de monsieur Bellemare que c'est un texte
22 continu, je pense que ça n'a pas de signification
23 particulière. S'il nous dit que c'est ça, moi, je
24 suis bien prêt à l'accepter.

25

1 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

2 procureur en chef :

3 C'était le but des questions, c'est pour ça que je
4 vous ai dit, maître Bellemare, de me... si
5 j'emploie un terme qui n'est pas... qui ne
6 caractérise pas bien, vous avez dit «bloc» n'est
7 pas juste, j'emploie le terme «paragraphe», si ça
8 ne s'applique pas, vous le dites, j'en conviens.

9 Q. Mon seul point, maître Bellemare, était que dans
10 les... dans les sections que nous voyons sur
11 l'ensemble du document, c'est vers la... c'est
12 dans la partie du centre qu'il y a les trois (3)
13 inscriptions qui concernent soit monsieur Fava,
14 monsieur Rondeau ou la Cour du Québec?

15 R. Bien, dans la... dans le bas du document, il y a
16 des mentions qui concernent monsieur Fava, mais
17 qui... où ses initiales ne sont pas marquées...

18 Q. D'accord.

19 R. ... mais qui concernent clairement monsieur Fava.

20 Q. C'est parce que ça concerne les projets de lois
21 et...

22 R. La CLP et le projet de loi 35.

23 Q. C'est ça, bon, comme vous nous avez dit tantôt.

24 R. Oui.

25 Q. D'accord.

- 1 Est-ce que vous avez utilisé plus d'un stylo pour
2 écrire votre texte le soir de votre démission?
- 3 R. Le soir de ma démission?
- 4 Q. Oui?
- 5 R. Ça se peut.
- 6 Q. Le soir de votre démission lorsque...
- 7 R. Ça se peut.
- 8 Q. ... vous étiez devant la télévision en train de
9 regarder le match?
- 10 R. Ça se peut. Ça se peut.
- 11 Q. Vous dites que c'est possible que vous ayez...
- 12 R. Possible.
- 13 Q. ... écrit avec deux (2) crayons?
- 14 R. Possible.
- 15 Q. Avez-vous un souvenir...
- 16 R. Pas des crayons. Pour moi, un crayon...
- 17 Q. Des stylos? Des stylos?
- 18 R. Pour moi, un crayon, c'est un crayon de plomb,
19 moi, je suis de la vieille...
- 20 Q. Oui.
- 21 R. ... école, un crayon de plomb, c'est... c'est ce
22 qu'on aiguise, là, dans le trou, là...
- 23 Q. Oui.
- 24 R. ... et un stylo, c'est ce qui n'est pas un crayon
25 de plomb.

- 1 Q. Vous avez raison et merci de m'avoir corrigé.
2 Alors, stylo. Avez-vous utilisé plus d'un stylo
3 le soir de...
- 4 R. Possible.
- 5 Q. C'est possible?
- 6 R. Possible.
- 7 Q. Avez-vous un souvenir de ça?
- 8 R. Non.
- 9 Q. D'accord.
10 Et vous nous avez dit que vous preniez des notes
11 au fur et à mesure en regardant le match de
12 hockey?
- 13 R. Oui.
- 14 Q. Vous n'avez pas un souvenir de... jusqu'à quel
15 endroit vous vous êtes rendu le soir du...
- 16 R. Non.
- 17 Q. ... du match?
- 18 R. Non.
- 19 Q. Vous aviez parlé d'avoir fait environ soixante-dix
20 (70 %), soixante-quinze (75 %), quatre-vingts pour
21 cent (80 %), corrigez-moi si ma mémoire...
- 22 R. Oui.
- 23 Q. ... me fait défaut, du document?
- 24 R. Oui. Le principal du document a été écrit ce
25 soir-là, mais est-ce que ça a été fait avec un

1 stylo? Deux (2) stylos? Trois (3) stylos? En
2 deux (2), trois (3) coups? Je ne peux pas vous
3 dire. Puis quelles parties exactement, je ne peux
4 pas vous dire, j'avais la tête pas mal obstruée ce
5 soir-là, mais il y a quand même quelque chose qui
6 a sorti.

7 Q. D'accord.

8 R. Ça a été plus facile les jours suivants...

9 Q. D'accord.

10 R. ... il me revenait des idées, puis je les
11 inscrivais. Même les... comme je vous dis, les
12 trois (3) éléments qui sont jaunis sur la pièce
13 39-P, je ne peux pas dire que ça a été écrit en
14 même temps. Je ne peux pas vous dire que ça a été
15 écrit avec le même stylo aussi.

16 Q. Ce que nous savons, c'est que c'est le même type
17 d'encre?

18 R. Je n'en ai aucune idée.

19 Q. Bien, c'est ce que l'expert nous a dit.

20 R. Ça ne me convainc pas nécessairement que c'est le
21 même type d'encre parce que l'expert l'a dit.

22 Q. D'accord. Mais c'est le but, maître Bellemare,
23 des questions.

24 Donc, ce que vous nous dites, c'est que...

25 R. Bien, un expert, c'est un expert, là, je veux

1 dire, ça ne veut pas dire que... s'il vous dit que
2 c'est le même type d'encre, c'est quoi le... je ne
3 sais pas c'est quoi, je ne connais pas ça, là,
4 mais ce n'est pas... ce que je vous dis, c'est que
5 je ne peux pas vous confirmer que les mentions en
6 jaune ont été écrites avec le même stylo et en
7 même temps.

8 Q. Donc...

9 R. Même type d'encre, je ne sais pas, moi, je ne
10 connais rien là-dedans, là.

11 Q. D'accord.

12 Donc, ce que vous nous dites, vous ne pouvez pas
13 nous dire s'ils ont été écrits avec le même stylo
14 et en même temps?

15 R. Exact.

16 Q. D'accord.

17 Donc, ni avec le même stylo, ni en même temps que
18 vous auriez écrit toutes les mentions que nous
19 voyons à l'écran, là, sur la pièce 7...

20 R. C'est ça.

21 Q. ... qui est devant vous?

22 R. C'est ça.

23 Q. Est-ce...

24 R. C'est comme une liste, là, quand vous partez en
25 voyage, vous mettez des items, évidemment le

1 premier jet est peut-être... vous en mettez plus
2 parce qu'il y a des choses qui sont élémentaires,
3 puis le lendemain, bien vous rajoutez quelques
4 affaires, puis le lendemain... puis après ça, il
5 y a des idées qui vous viennent, vous les écrivez,
6 puis à un moment donné, ça arrête.

7 Q. D'accord.

8 R. C'est un peu comme ça que ça s'est fait.

9 Q. D'accord.

10 Et vous avez peut-être employé un style
11 chronologique, si je comprends bien, avec le
12 document?

13 R. Pas trop, même que je me trompe d'année à deux (2)
14 places.

15 Q. Est-ce que c'est juste de dire que vous avez
16 essayé quand même de suivre un ordre
17 chronologique?

18 R. Non.

19 Q. Non?

20 R. Non.

21 Q. Donc, les ajouts que vous avez... «les ajouts», ce
22 qu'on voit d'une encre différente, donc nous
23 voyons, par exemple, le... si on commence du haut
24 en s'en allant jusqu'à la première fois qu'on voit
25 une barre jaune sur la pièce 39-P, l'expert nous

- 1 a dit que tout cela est écrit avec une encre
2 similaire.
- 3 R. Répétez ça, là.
- 4 Q. Oui. Si on commence à partir du haut du document
5 jusqu'à la première indication où on voit une
6 barre jaune...
- 7 R. Oui.
- 8 Q. ... qui indique, selon l'expert, une encre de
9 couleur différente, cela aurait été écrit avec un
10 même type d'encre. Avez-vous souvenir d'avoir
11 changé de stylo pendant que vous écriviez ce
12 document?
- 13 R. Non, je n'ai pas de souvenir de ça, mais...
- 14 Q. Si on continue après...
- 15 R. ... même si l'expert vous dit ça, moi, je ne le
16 sais pas, mais à l'oeil, j'ai l'impression que ce
17 qui est en haut est un peu plus pâle que ce qui
18 est en bas du huit (8) août, là. Je ne le sais
19 pas.
- 20 Q. D'accord.
- 21 Ce que vous nous dites, c'est que vous, à l'oeil
22 nu, vous êtes... vous dites quoi?
- 23 R. Bien, moi, il me semble que ce qu'il y a dans
24 le... avant l'espace libre, là...
- 25 Q. Oui.

- 1 R. ... il me semble que ce n'est pas comme en bas de
2 l'espace libre.
- 3 Q. D'accord. Vous y voyez...
- 4 R. C'est profane, là, mais... je ne sais pas, il me
5 semble que c'est plus pâle un peu en haut.
- 6 Q. D'accord.
- 7 R. Peut-être ça n'a pas été écrit dans la même
8 position aussi puis qu'il y avait plus de pression
9 à une place ou à l'autre, là...
- 10 Q. D'accord.
- 11 R. ... dépendant de la posture, dépendant de... je ne
12 sais pas, du moment de la journée, là.
- 13 Q. Si on se fie à la... ce que l'expert nous a dit,
14 et il a bien précisé que quand il parle d'un type
15 d'encre, il est... du type d'encre, il ne dit pas
16 nécessairement que c'est le même stylo à chaque
17 fois, mais des stylos différents peuvent avoir un
18 même type d'encre, et il a précisé cela.
- 19 Ce qu'il a dit, c'est que ce qu'on voit qui a été
20 noirci, à part le trait noir que vous nous aviez
21 indiqué la dernière fois, tout cela semble avoir
22 été écrit avec un même type d'encre, sauf pour les
23 mentions qui sont en jaune.
- 24 Donc, ma question était : quand vous avez écrit,
25 vous ne vous souvenez pas si vous avez utilisé un

- 1 stylo ou plus qu'un stylo?
- 2 R. Vous parlez pour l'ensemble du document?
- 3 Q. Quand vous l'avez écrit le soir de votre
- 4 démission?
- 5 R. Ah non, je ne le sais pas.
- 6 Q. Vous ne le savez pas.
- 7 Et avez-vous... est-ce qu'il y a quelque chose qui
- 8 peut vous rafraîchir la mémoire pour vous faire
- 9 dire pourquoi vous aviez utilisé un stylo, changé
- 10 de stylo, et ensuite réutilisé un autre stylo en
- 11 continuant à écrire le soir même?
- 12 R. Non, bien c'est parce que ça n'a pas
- 13 nécessairement été écrit tout d'un coup...
- 14 Q. D'accord.
- 15 R. ... et puis le... il y a des stylos partout dans
- 16 la maison. J'avais une fille de trois (3) ans,
- 17 puis un fils de quatre (4) ans, je restais dans un
- 18 quatre et demi (4 1/2), un condo, je peux vous
- 19 dire qu'il y avait des stylos partout.
- 20 Q. D'accord.
- 21 R. Et c'est encore le cas.
- 22 Q. D'accord. Vous en avez...
- 23 R. Et...
- 24 Q. Vous en avez plus que trois (3)?
- 25 R. ... je ne suis pas attaché aux stylos

1 particulièrement, pas plus qu'au cellulaire, je
2 n'en ai pas.

3 Q. D'accord.

4 Et ce que nous constatons, c'est que dans les
5 trois (3) inscriptions qui concernent monsieur
6 Fava, monsieur Rondeau et la Cour du Québec, trois
7 (3) fois monsieur Fava, deux (2) fois monsieur
8 Rondeau, deux (2) fois Cour du Québec, dans ces
9 inscriptions-là et dans ces... dans ces phrases-
10 là, si on veut, selon l'expert, c'est un même type
11 d'encre qui a été utilisé. Est-ce que vous êtes
12 capable de nous dire si vous les avez faits en
13 même temps ces ajouts-là, en pensant à ce que...

14 R. Bien, ça fait trois (3) fois, maître Battista, que
15 vous me posez la même question...

16 Q. Oui.

17 R. ... alors je vais vous répondre une troisième
18 fois : je ne peux pas vous dire. Mais je ne peux
19 pas vous confirmer que ça a été écrit en même
20 temps, ça a peut-être été écrit distinctement et
21 avec des crayons ou des stylos, plutôt,
22 différents.

23 Q. D'accord.

24 R. Ça fait trois (3) fois, là.

25 Q. D'accord.

- 1 R. Alors...
- 2 Q. Êtes-vous capable de nous dire si le soir de votre
3 démission, vous avez écrit les inscription que
4 nous voyons en jaune?
- 5 R. Je ne peux pas vous dire.
- 6 Q. D'accord.
- 7 R. Je ne peux pas vous dire. Ça a peut-être été écrit
8 avant le reste du texte, je ne le sais pas, peut-
9 être pas en même temps non plus.
- 10 Q. Vous pensez que vous auriez écrit ce qui est en
11 jaune avant d'avoir écrit le reste du texte?
- 12 R. C'est possible.
- 13 Q. C'est possible?
- 14 R. Oui.
- 15 Q. Vous auriez écrit ces affaires-là et ensuite vous
16 auriez écrit le reste du texte?
- 17 R. C'est possible. Je fais encore ça au bureau
18 régulièrement écrire à l'endos des tablettes.
- 19 Q. Oui.
- 20 R. Tout ce qui est durable ou qui est susceptible
21 d'être fait sur une période qui dure plus qu'une
22 journée, généralement je le mets à l'endos des
23 tablettes, parce que la tablette a une durée de
24 vie plus longue que la feuille.
- 25 Q. D'accord.

1 R. Et puis on peut écrire sur un carton dans toutes
2 sortes de postures, dans toutes sortes d'endroits,
3 quand l'idée vient c'est plus facile, et puis je
4 le fais encore régulièrement. Alors, je tourne ma
5 tablette, j'écris un numéro de téléphone dans le
6 centre du carton puis, un moment donné, bien, le
7 carton peut devenir plus meublé, plus abondant de
8 toutes sortes d'autres informations. C'est une
9 chose que j'ai toujours faite dans ma vie depuis
10 que je suis avocat.

11 Q. Simplement, maître Bellemare, pour bien comprendre
12 ce que vous venez de nous dire, quand nous
13 regardons le document, la pièce 39-P, vous nous
14 dites que l'inscription en jaune, la première
15 inscription en jaune qui se trouve à la droite du
16 document, la deuxième inscription en jaune qui se
17 trouve vers le centre plus bas du document, et la
18 troisième inscription qui se trouve à gauche du
19 document, un peu plus bas, auraient pu être
20 inscrites sur ce document-là avant même...

21 R. Oui.

22 Q. ... que le reste du document soit écrit?

23 R. Oui. Oui, ça aurait pu partir de là, une mention
24 sur le carton qui n'est pas nécessairement en
25 haut, sans avoir l'intention d'écrire beaucoup

1 plus que ça, puis après ça, bien, ça s'est... je
2 ne le sais pas, je ne peux pas vous dire de quelle
3 façon il a été conçu, mais je... je ne peux pas
4 vous confirmer que les inscriptions qui sont
5 jaunies sont venues après et qu'elles sont venues
6 en même temps aussi. Je ne le sais pas.
7 Moi, je vous donne un ordre de grandeur, je suis
8 catégorique que ça a été fait entre le vingt-sept
9 (27) avril et le deux (2) mai à minuit (0 h),
10 parce que je suis retourné au bureau le trois (3)
11 mai à huit heures (8 h) et c'était réglé, je n'ai
12 rien ajouté après ça.
13 Mais quand j'ai quitté mes fonctions, le soir j'ai
14 fait des inscriptions sur le dos de la tablette et
15 il y a des choses qui ont été rajoutées auxquelles
16 je n'avais pas nécessairement pensé le vingt-sept
17 (27). Mais entre le vingt-sept (27) et le trois
18 (3) mai, je n'ai pas travaillé, je n'ai pas remis
19 les pieds au Parlement, j'étais à la maison et
20 j'avais le temps de penser. Et il y a des choses
21 qui ont été faites comme ça parce que je me suis
22 dit : Sait-on jamais, il y a des choses bizarres
23 qui se sont produites pendant mon mandat et j'ai
24 pris des notes, mais je n'ai pas tout écrit.
25 Et je vous ai dit la première fois, le vingt-

1 quatre (24) août, que je n'avais pas besoin du
2 carton pour vous répondre, puis j'ai encore...

3 Q. Hum hum.

4 R. ... la même prétention.

5 Q. Je comprends.

6 R. Vous m'avez demandé d'apporter des notes, c'est ce
7 que j'ai trouvé, je vous l'ai apporté.

8 Q. Donc, si je comprends bien, vous ne pouvez pas
9 exclure avoir apposé ces notes-là avant d'avoir
10 confectionné l'ensemble du document?

11 **Me RÉNALD BEAUDRY**

12 pour Me Marc Bellemare :

13 Si vous me permettez, Monsieur le commissaire, je
14 commence à trouver que c'est de l'acharnement
15 parce qu'on pose la même question en large, en
16 long, en travers, par-devant, par-derrrière, et il
17 a déjà répondu, là, il ne sait pas si ça a été mis
18 avant, pendant ou après. Ça a été confectionné sur
19 une période entre le vingt-sept (27) avril et le
20 deux (2) mai à minuit (0 h).

21 Il répète cette version-là depuis le vingt-quatre
22 (24) août et quand même qu'on essaierait
23 autrement, à moins qu'il arrive un extraterrestre
24 qui vous sorte je ne sais pas quoi, ça va être la
25 même réponse.

1 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

2 procureur en chef :

3 Alors, Monsieur le commissaire...

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :

6 Non, ça a été...

7 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

8 procureur en chef :

9 ... ce n'est pas nécessaire, ça va. J'essayais
10 simplement de bien saisir ce que maître Bellemare
11 avait dit. Si mon confrère considère que c'est
12 clair, je n'ai pas besoin de... mon but n'est pas
13 de m'acharner, je ne souhaite pas faire ça.

14 Par contre, compte tenu de ce que nous a révélé le
15 rapport d'expert, je crois qu'il est important que
16 le témoin puisse expliquer.

17 Q. Ce que vous nous avez dit, c'est que vous nous
18 dites que, ces inscriptions-là, vous êtes
19 incapable de situer l'ordre chronologique dans
20 lequel vous les avez faites...

21 R. Hum hum.

22 Q. ... ni dans le temps ni dans l'espace, c'est-à-
23 dire que ce...

24 R. Bien, dans le temps, oui...

25 Q. C'est-à-dire... non.

1 R. ... c'est quand même pas pire, là, du vingt-sept
2 (27) avril au deux (2) mai à minuit (0 h), là.

3 Q. Oui. Sauf que vous ne savez pas, dans cette
4 période-là, à quel moment vous l'avez fait...

5 R. Non.

6 Q. ... c'est-à-dire est-ce que ce sont les premiers
7 jets ou les derniers jets, vous êtes incapable?

8 R. Je vous l'ai dit et répété.

9 Q. Voilà. C'était le but de la question, maître
10 Bellemare, parce que ce document-là, nous,
11 évidemment, à l'oeil nu, nous n'avions pas cette
12 information-là. Nous avons fait une expertise,
13 nous avons ces informations-là et il me semble
14 qu'il est tout à fait à-propos de vous demander de
15 nous apporter des éclaircissements.

16 Alors, cela étant, j'ai complété les questions, je
17 vous remercie.

18 **Me MICHEL BASTARACHE**

19 commissaire :

20 Merci.

21 Madame Côté? Non? Ou il n'y a pas...

22 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

23 procureur en chef :

24 Je pense que... je pense que nous avons terminé
25 avec le témoin, Monsieur le commissaire.

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Ah bon, c'était...

4 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

5 procureur en chef :

6 Et je vais vous demander une pause avant qu'on

7 commence les autres témoins.

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 Q. Alors, excusez-moi, monsieur Bellemare, je ne

11 savais pas.

12 - - - - -

13 **11 h 30, SUSPENSION DE L'AUDITION**

14 **11 h 45, REPRISE DE L'AUDITION**

15 - - - - -

16 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

17 procureur en chef :

18 Alors, Monsieur le commissaire, le prochain témoin

19 sera madame Violette Trépanier. Asseyez-vous,

20 madame Trépanier.

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 Madame Trépanier.

24 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

25 procureur en chef :

1 Et elle sera questionnée par maître Simon Ruel.

2 **LA GREFFIÈRE :**

3 Bonjour madame Trépanier.

4 **Mme VIOLETTE TRÉPANIÉ :**

5 Bonjour.

6 - - - - -

7 L'an deux mille dix, le seizième jour du mois
8 septembre, a comparu :

9 **VIOLETTE TRÉPANIÉ;**

10 LAQUELLE, après avoir prêté serment sur les Saints
11 Évangiles, dépose et dit :

12 **LA GREFFIÈRE :**

13 Q. Pour les besoins de l'enregistrement, pourriez-
14 vous vous identifier?

15 R. Violette Trépanier.

16 Q. Merci.

17 **INTERROGÉE PAR Me SIMON RUEL**

18 procureur en chef associé :

19 Bonjour Monsieur le commissaire, madame Trépanier,
20 bonjour.

21 R. Bonjour.

22 Q. Nous avons trois (3) documents à déposer pour le
23 témoignage de madame Trépanier ainsi que pour
24 certains des témoignages suivants.

25 Il s'agit d'un cartable -- je crois que nous

1 sommes rendus à...

2 **LA GREFFIÈRE :**

3 41-P.

4 **Me SIMON RUEL**

5 procureur en chef associé :

6 ... à la cote 41-P -- un petit cartable qui
7 s'intitule : «Documents au soutien des témoignages
8 de madame Violette Trépanier, monsieur Marcel
9 Leblanc, Franco Fava et Charles Rondeau».

10 - - - - -

11 **PIÈCE 41-P**

12 - - - - -

13 Nous avons aussi un autre document en liasse qui
14 serait sous la cote, madame la greffière, 42-P,
15 qui sont des... dans le haut du document à gauche,
16 on a «Golf Québec, septembre deux mille trois
17 (2003)» et il y a une seconde page «Cocktail
18 Québec vingt-six (26) novembre deux mille trois
19 (2003)».

20 - - - - -

21 **PIÈCE 42-P**

22 - - - - -

23 Et sous la cote 43-P, un tableau qui a été
24 préparé, d'après ce que je comprends par le
25 témoin, qui s'intitule, là : «Parti libéral du

1 Québec», avec quelques chiffres qui sont inclus
2 dans le... sur le document.

3 - - - - -

4 **PIÈCE 43-P**

5 - - - - -

6 **Me MICHEL BASTARACHE**

7 commissaire :

8 Est-ce qu'on les a ici? Ah! C'est ça.

9 **Me SIMON RUEL**

10 procureur en chef associé :

11 Bonjour madame Trépanier.

12 R. Bonjour.

13 Q. Je comprends que vous êtes une... je peux utiliser
14 le terme, pas de façon péjorative, mais une
15 militante libérale de longue date, n'est-ce pas?

16 R. Vous avez tout à fait raison.

17 Q. Vous avez été députée à l'Assemblée nationale?

18 R. Oui.

19 Q. Est-ce que vous pouvez préciser les années ou pour
20 quelles années?

21 R. Oui, j'ai été députée à l'Assemblée nationale de
22 mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) à mil neuf
23 cent quatre-vingt-quatorze (1994) et ministre de
24 mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) à quatre-
25 vingt-quatorze (94).

- 1 Q. Et vous avez occupé plusieurs fonctions
2 ministérielles, c'est exact?
- 3 R. Exact.
- 4 Q. Est-ce que vous pouvez décliner...
- 5 R. Oui.
- 6 Q. ... ces charges?
- 7 R. Oui. La première fonction a été celle de ministre
8 déléguée aux communautés culturelles. Ensuite,
9 j'ai été nommée ministre de la Condition féminine
10 et de la Famille et j'ai été nommée ministre de la
11 Solidarité sociale, de la Famille et de la
12 Condition féminine, la Solidarité sociale
13 d'aujourd'hui, à l'époque ça s'appelait la
14 Sécurité du revenu qui regroupait Sécurité du
15 revenu et Emploi.
- 16 Q. Et je comprends que vous avez occupé ces fonctions
17 sous les gouvernements de monsieur... du premier
18 ministre Bourassa et du premier ministre Johnson,
19 son successeur, c'est exact?
- 20 R. Exact.
- 21 Q. Et est-ce que c'est exact que vous occupez le
22 poste de directrice du financement et du
23 recrutement pour le Parti libéral du Québec depuis
24 deux mille un (2001)?
- 25 R. Oui.

- 1 Q. Et est-ce que vous pouvez nous expliquer quelles
2 sont vos fonctions à titre de directrice du
3 financement et du recrutement?
- 4 R. Oui. Je dirige et je gère l'ensemble des
5 campagnes de financement du Parti libéral du
6 Québec pour les cent vingt-cinq (125) comtés, donc
7 pour l'Est et l'Ouest du Québec.
- 8 Q. Donc, je comprends que le Parti libéral a une
9 structure, en fait, une certaine permanence en ce
10 qui concerne le fonctionnement relatif au
11 financement, c'est exact?
- 12 R. Exact.
- 13 Q. Vous êtes basée à quel endroit?
- 14 R. Nous avons deux (2) permanences, deux (2)
15 secrétariats généraux, un à Montréal qui s'occupe
16 de quatre-vingt-deux (82) comtés de tout l'Ouest
17 du Québec et l'autre à Québec qui gère quarante-
18 trois (43) comtés.
- 19 Q. Et votre bureau est à quel endroit?
- 20 R. Mon bureau à moi?
- 21 Q. Oui?
- 22 R. Je travaille de Montréal et de Québec, mais
23 surtout de Montréal.
- 24 Q. Je vais... je vous invite à consulter la pièce 41
25 à l'onglet 2, page 21.

1 D'abord, madame Trépanier, il s'agit d'un
2 document, là, on n'a pas la... on ne semble pas
3 avoir la première page d'un document et ça semble
4 être l'extrait d'un document plus volumineux, est-
5 ce que vous pouvez nous indiquer de quoi il
6 s'agit, quel est le document que l'on trouve à
7 partir de la page 15?

8 R. Oui. C'est un document de formation que nous
9 utilisons auprès de... auprès de nos membres et
10 que nous distribuons de façon régulière et qu'on
11 met à jour régulièrement. Là, je vous ai donné
12 ici l'organigramme qui existait en deux mille
13 trois, deux mille quatre (2003-2004), c'est
14 sensiblement le même aujourd'hui, la seule
15 différence c'est que certaines régions pour nous,
16 parce que nous fonctionnons avec les régions
17 administratives et, pour nos besoins à nous, nous
18 en regroupons certaines.

19 Alors, ici, vous avez vraiment ce qui existait
20 dans les années quatre-vingt... deux mille trois
21 (2003), là, deux mille deux (2002), deux mille
22 trois (2003), deux mille quatre (2004).

23 Q. Prenons quelques minutes pour expliquer la
24 structure que l'on trouve à la page 21 et je vais
25 vous guider, là, à travers les différentes boîtes.

1 Donc, c'est un organigramme, c'est indiqué
2 «Secrétariat général» et on constate qu'il y a la
3 direction générale et l'organisateur en chef,
4 c'est exact?

5 R. Exact.

6 Q. Qu'est-ce que fait l'organisateur en chef?

7 R. L'organisateur en chef, son objectif principal,
8 c'est d'organiser, c'est de préparer toutes nos
9 cent vingt-cinq (125) associations à un échéancier
10 électoral. Alors, c'est sa fonction principale.

11 Q. Et sous ces titres-là, on constate qu'il y a un
12 certain nombre de boîtes avec d'autres titres, on
13 constate par exemple «Organisateur Centre et Est
14 du Québec» et «Organisateur Ouest du Québec», est-
15 ce que je dois comprendre que ce sont les
16 responsables des bureaux du Parti libéral à Québec
17 et à Montréal?

18 R. Oui.

19 Q. Donc, il y a une permanence à Montréal et à
20 Québec?

21 R. C'est ça.

22 Q. Et dans les autres -- je m'excuse -- avant d'aller
23 aux autres boîtes, on constate par exemple, je
24 vais m'intéresser plus particulièrement à la
25 portion pour l'Est du Québec qu'il y a un certain

1 nombre de régions qui relèvent de l'Est du Québec,
2 elles sont énumérées ici en commençant par Bas-St-
3 Laurent et se terminant par Lac-St-Jean, c'est
4 exact?

5 R. Exact.

6 Q. Donc, ces régions-là se rapportent à la permanence
7 du Centre et de l'Est du Québec?

8 R. C'est-à-dire que ces régions... oui, pour
9 l'organisation parce que, dans la structure, il y
10 a des... il y a des liens dans les comtés -- je
11 suppose que vous allez peut-être y arriver si vous
12 continuez à descendre les cases, là -- alors pour
13 l'organisation ces gens-là relèvent de la
14 permanence de Québec, mais les directions que vous
15 avez à la partie supérieure, comme moi je suis
16 directrice du financement et du recrutement, j'ai
17 la responsabilité des cent vingt-cinq (125)
18 comtés.

19 Q. O.K. Je vais y venir.

20 En ce qui concerne les différentes régions qui
21 sont énumérées dans le tableau, est-ce qu'il est
22 exact de dire qu'il y a des responsables pour ces
23 différentes régions-là, qu'on appelle les
24 coordonnateurs?

25 R. Exact. Alors, ce sont... oui, ce sont les

1 coordonnateurs et dans l'Est et dans l'Ouest, pour
2 chacune des régions.

3 Q. Et les coordonnateurs relèvent... est-ce que je
4 comprends qu'ils relèvent de l'organisateur?

5 R. «Ils relèvent de l'organisateur»... vous parlez
6 pour l'élection, l'organisateur en chef ou...

7 Q. Oui, c'est...

8 R. ... l'organisateur au bureau de Québec? Pour
9 l'organisation...

10 Q. Oui?

11 R. ... l'animation, toute l'organisation des comtés,
12 ils relèvent de l'organisateur de Québec qui a un
13 supérieur qui s'appelle le directeur général du
14 parti, là.

15 Q. Donc, quand on parle de l'organisation exactement,
16 est-ce que vous pouvez nous décrire qu'est-ce que
17 c'est?

18 R. Oui.

19 Q. Vous avez un peu fait allusion à ça, là, mais
20 peut-être le préciser?

21 R. Oui. Chacune... nous avons dans chacun des cent
22 vingt-cinq (125) comtés une association de comté
23 avec des militants, avec un président de comté, et
24 sa petite structure que vous avez là se retrouve
25 aussi au niveau des comtés.

1 Alors, nous avons dans nos cent vingt-cinq (125)
2 comtés, qui sont sous dix-neuf (19) régions, des
3 coordonnateurs qui travaillent à préparer
4 l'élection, à faire des assemblées, on organise
5 des colloques, à préparer le programme électoral,
6 et cetera, et aussi du financement évidemment sous
7 ma supervision.

8 Q. Donc, ces gens-là se rapporte à l'organisateur à
9 Québec...

10 R. Oui.

11 Q. ... ou le directeur, ou le responsable de la
12 permanence à Québec, qui, lui, ou elle se rapporte
13 à l'organisateur en chef pour les fonctions
14 organisation électorale, activités, et cetera?

15 R. Exactement.

16 Q. Et dans le tableau, il y a une case qui... où
17 c'est inscrit «Financement et recrutement», est-ce
18 que je dois comprendre que c'est la case que vous
19 occupez essentiellement?

20 R. Exactement.

21 Q. Et est-ce que... qui relève de vous en ce qui
22 concerne le financement et recrutement dans cette
23 structure-là?

24 R. En ce qui concerne le financement et le
25 recrutement, tous les coordonnateurs relèvent de

1 moi, l'Ouest et l'Est du Québec.

2 Q. Donc, les coordonnateurs qui occupent des
3 fonctions qui se relèvent pour... qui relèvent,
4 pour le volet organisation, de la permanence et à
5 l'organisateur, donc tous ces gens-là relèvent de
6 vous pour ce qui est du financement?

7 R. Oui.

8 Q. C'est exact?

9 R. Oui. Pour l'administration et finance aussi, pour
10 les communications.

11 Ce qui relève directement de Québec, c'est le
12 travail sur le terrain, là, des organisateurs.
13 Alors, les coordonnateurs de l'Est du Québec sont
14 basés à Québec, mais en fait, tout ce beau monde-
15 là, nous sommes de la même famille, là, nous
16 relevons tous de la même grande structure, là.

17 Q. Mais quand on parle du financement, est-ce que je
18 dois comprendre qu'il s'agit des campagnes de
19 levées de fonds...

20 R. Oui.

21 Q. ... et cetera?

22 R. Alors, toutes les campagnes de... toutes les
23 campagnes de financement, toutes les levées de
24 fonds, tout le financement qui se fait dans les
25 comtés de l'Est du Québec, que ce soit au niveau

1 des associations ou soit au niveau régional, les
2 rapports, les... les rapports de financement,
3 l'argent, les reçus, tout ça s'en vient à Montréal
4 et c'est traité à Montréal par mon service.

5 Q. Très bien.

6 J'aimerais maintenant que vous consultiez l'onglet
7 4. Et nous avons essentiellement le document...
8 je vais vous demander de l'expliquer, là, c'est
9 indiqué :

10 **«Poste électoral, deux mille trois**
11 **(2003), direction générale Est du**
12 **Québec.»**

13 Est-ce que vous pouvez expliquer qui sont les
14 personnes qui apparaissent sur ce document?

15 R. Oui. Alors donc, si on se réfère à la structure
16 qu'on vient de voir, là, on voit que pour l'Est du
17 Québec, l'organisateur était Benoît Savard
18 jusqu'en juin deux mille trois (2003). L'élection
19 a eu lieu, là, en avril deux mille trois (2003).
20 Alors, jusqu'en juin deux mille trois (2003),
21 c'est Benoît Savard qui était l'organisateur en
22 chef et il était aussi le bureau... le directeur
23 de l'organisation de l'Est du Québec, jusqu'en
24 juin deux mille trois (2003). Il avait avec lui
25 Solange Morneau, Christian Therrien et Marcel

1 Leblanc, qui avaient tous, chacun, des régions
2 dont ils s'occupaient. Et après juin deux
3 mille... -- voyons, c'est en deux mille...?

4 Q. Trois (2003).

5 R. C'est ça. Et à la fin de l'année, là, après cette
6 période-là, Benoît Savard est devenu organisateur
7 en chef. Alors, Solange Morneau a pris la
8 direction du bureau de Québec en...

9 Q. De la permanence de Québec?

10 R. Exactement, pour l'organisation, en conservant des
11 régions avec Christian Therrien et Marcel Leblanc.

12 Q. Je constate... bien, ce qui est indiqué ici, vous
13 avez indiqué que le changement se serait fait à la
14 fin de l'année, c'est indiqué...

15 R. Non.

16 Q. ... ici :

17 **«Solange Morneau, à compter de juin**
18 **deux mille trois (2003).»**

19 R. Oui.

20 Q. Est-ce que c'est exact?

21 R. Exactement, j'ai fait une erreur.

22 Q. Donc, monsieur Savard était le responsable de la
23 permanence à Québec et essentiellement responsable
24 de l'organisation...

25 R. Oui.

- 1 Q. ... jusqu'en juin deux mille trois (2003) et, à
2 partir de juin deux mille trois (2003), la
3 personne en charge de la permanence à Québec, son
4 nom était madame Morneau, Solange...
- 5 R. C'est ça.
- 6 Q. ... Morneau?
- 7 R. Et Benoît Savard a travaillé beaucoup plus de
8 Montréal à partir de cette période-là.
- 9 Q. Comme organisateur en chef, et on l'a vu...
- 10 R. Exactement.
- 11 Q. ... dans le tableau?
- 12 R. Exactement.
- 13 Q. Est-ce que je dois comprendre que tous ces gens-là
14 sur... à la page que vous commentiez sont des
15 employés...
- 16 R. Oui.
- 17 Q. ... du parti?
- 18 R. Oui. Exact.
- 19 Q. Monsieur... on voit les noms de monsieur Leblanc
20 et... Marcel Leblanc et Christian Therrien.
21 Je comprends qu'ils étaient, à cette époque-là,
22 des coordonnateurs?
- 23 R. Oui.
- 24 Q. Donc, responsables de certaines régions?
- 25 R. Exactement. Alors, si vous parlez de Christian

1 Therrien, il était responsable de la région de
2 Québec, de Chaudière-Appalaches. Marcel Leblanc
3 était responsable du Saguenay, Lac Saint-Jean, de
4 la Côte-Nord également et il avait un volet
5 particulier au niveau du financement.

6 Q. Et pour le volet financement, donc s'il y avait
7 des activités de financement, ces gens-là se
8 rapportaient à vous, c'est exact?

9 R. Exactement.

10 Q. Et on voit dans le bas de la page que... votre
11 nom, «financement et recrutement, directrice».
12 Donc ça, c'est en deux mille trois (2003). Et
13 deux mille quatre (2004)?

14 R. Alors, en deux mille quatre (2004), Benoît Savard
15 devient organisateur...

16 Q. Excusez-moi, madame, pour la transcription, on va
17 indiquer que c'est à la page... à l'onglet 5 du
18 même cahier.

19 R. On est à la page 34, là?

20 Q. Oui, page 34.

21 R. Parfait. Alors, Benoît Savard devient
22 organisateur en chef, Solange Morneau devient
23 directrice du bureau de Québec avec la
24 responsabilité de certaines régions et ils ont...
25 elle a comme coordonnateurs Christian Therrien et

1 Marcel Leblanc, qui...

2 Q. Donc, les mêmes personnes...

3 R. Oui.

4 Q. ... qu'en deux mille trois (2003)?

5 R. Oui. C'était... c'est la même équipe qui est
6 restée.

7 Q. Et vous êtes toujours directrice du financement et
8 du recrutement à cette époque-là aussi?

9 R. Eh oui.

10 Q. Brièvement, j'aimerais traiter des... du thème du
11 financement.

12 Est-ce que les... est-ce qu'il y a des objectifs
13 qui sont fixés pour les comtés, en ce qui concerne
14 le financement?

15 R. Oui. En début d'année, le comité exécutif du
16 parti, entériné vers un conseil général, c'est une
17 assemblée de l'ensemble des présidents de comté,
18 une assemblée militante, fixe des objectifs et
19 qui, présentement... ça prend certaines formes,
20 mais présentement, nous avons toujours essayé,
21 depuis toujours, là, d'avoir des objectifs qui
22 sont... qui remplissent nos... nos... évidemment,
23 pour remplir... respecter nos budgets, mais qui
24 sont équitables envers tous les comtés.

25 Alors, nous avons un objectif pour les comtés avec

1 député libéral et un objectif sans député libéral.
2 Alors, c'est comme ça que nous fonctionnons.

3 Q. Et je vous demanderais de prendre... de vous
4 rendre, pardon, à l'onglet 3, page 24.

5 Je... est-ce que vous pouvez nous expliquer
6 d'abord ce qu'est ce... qu'est-ce que ce
7 document, avant de le commenter d'abord?

8 R. Oui. En fait, ça, c'est encore dans le même
9 document de référence dont je vous parlais tout à
10 l'heure qui vient en support aux associations.
11 Alors, ce que vous voulez... ça, c'est le mandat
12 de notre service du recrutement, on travaille avec
13 les coordonnateurs, mais on a un service aussi de
14 soutien technique au parti. Alors, c'est ce que
15 j'indique dans le mandat du service de financement
16 et de recrutement.

17 Et ensuite, j'ai... on a dressé un plan d'action-
18 type de financement. On a cent vingt-cinq (125)
19 comtés qui fonctionnent tous selon leur méthode,
20 avec... mais toujours avec les mêmes objectifs,
21 mais ils doivent respecter toutes les règles ou
22 directives du Directeur général des élections, qui
23 supervise tout ça et qui a un gros pouvoir de
24 vérification et... dans les associations.

25 Alors, ce que j'ai voulu indiquer là, c'est de

1 dire que pour réussir une campagne de
2 financement...

3 Q. Dans un comté?

4 R. ... dans un comté qu'est-ce que ça prend.

5 Alors, d'abord ça vous prend une équipe, ça vous
6 prend un président de campagne de financement, et
7 ça, c'est toujours un bénévole qui vient des cent
8 vingt-cinq (125) associations, un par association,
9 et un plan d'action-type, ce qu'on veut... ce
10 qu'on veut faire c'est combler nos objectifs,
11 répondre à l'ensemble de nos militants, rejoindre
12 l'ensemble de nos militants et aller aussi voir
13 nos sympathisants, ceux qui ne sont pas militants,
14 mais qui sont des sympathisants.

15 Alors, on dit : faisons une activité de
16 financement un peu lucrative pour aller chercher
17 au moins soixante pour cent (60 %) de votre
18 objectif fixé pour l'année, ensuite faisons une
19 activité très populaire et finissons par un envoi
20 postal pour aller rejoindre les gens qui nous
21 supportent mais qui ne viennent pas dans nos
22 activités.

23 Alors, c'est tout simplement ça.

24 Q. Ça, c'est le plan-type...

25 R. Oui.

1 Q. ... pour chacun des comtés, essentiellement?

2 R. Exactement.

3 Q. Est-ce que je dois comprendre qu'il y a aussi des
4 activités plus importantes à caractère régional,
5 soit à la permanence, qui sont organisées à partir
6 de la permanence à Montréal ou à Québec?

7 R. Oui. On a deux (2) façons de faire, on fait des
8 regroupements de comtés. Je vais vous donner un
9 exemple, cette année dans le Saguenay-Lac-Saint-
10 Jean où on n'a pas de députés... on a moins de
11 députés libéraux, on a un ministre, alors ils se
12 regroupent, deux (2), trois (3) comtés ensemble et
13 ils font une activité. On voit aussi ça et on a
14 aussi parfois une région totale et... mais dans
15 certaines régions, surtout à Québec, on a
16 certaines traditions dont deux (2) activités que
17 nous tenons depuis les années quatre-vingt-dix-
18 huit (98), deux mille (2000), pour le golf, et le
19 cocktail apparemment se tient encore depuis plus
20 longtemps que ça, avant moi, là.

21 Alors, c'est un... le golf qui se tient à Québec
22 et aussi un cocktail que nous faisons à Québec
23 près du temps des Fêtes, et ça, c'est piloté,
24 coordonné par la permanence de Québec, ce sont les
25 employés, nos coordonnateurs, qui mobilisent dans

1 chacun des quarante-trois (43) comtés de l'Est du
2 Québec.

3 Q. Et ces gens-là relèvent de vous...

4 R. Oui.

5 Q. ... ultimement pour ce qui est du financement de
6 cette activité-là...

7 R. Oui.

8 Q. ... ou des recettes et...?

9 R. Oui. Et plus que les recettes, c'est tous les...
10 tous les chèques, tous les reçus s'en viennent au
11 bureau à Montréal et c'est comptabilisé, traité,
12 vérifié à Montréal et déposé à Montréal.

13 Q. Donc, je dois comprendre de votre témoignage qu'il
14 ne s'agit pas d'une activité individuelle pour des
15 comtés, mais les deux (2) activités dont nous...
16 vous avez fait état sont des activités pour
17 l'ensemble des comtés...

18 R. Oui.

19 Q. ... de l'Est du Québec?

20 R. Oui. Ce que nous faisons, c'est que nous
21 l'organisons, louons les locaux, tout ça, et les
22 profits qui sont faits vont au prorata des billets
23 vendus dans chacun des comtés.

24 Q. Maintenant, plus spécifiquement, vous avez fait
25 état du golf, c'est un tournoi de golf, c'est

1 exact?

2 R. C'est exact.

3 Q. Ça se tient à quelle période de l'année?

4 R. Le tournoi de golf se tient toujours à cette
5 période-ci, cette année il a eu lieu mardi
6 dernier.

7 Q. Et cette activité existe depuis combien de temps,
8 à votre connaissance?

9 R. Cette activité existe depuis mil neuf cent quatre-
10 vingt-dix-huit (1998).

11 Q. Et est-ce que vous savez qui a mis l'activité en
12 place?

13 R. Oui. Monsieur Marcel Leblanc, qui est un de nos
14 coordonnateur, qui est un militant, moi je suis de
15 longue date, mais monsieur Leblanc au moins aussi
16 longtemps que moi, alors il a eu l'idée
17 d'organiser cette activité-là dans les années
18 quatre-vingt-dix-huit (98), quatre-vingt-dix-neuf
19 (99), et c'est lui qui l'a initiée.

20 Alors, pour avoir deux (2) objectifs, c'est que
21 les comtés de l'Est du Québec, c'est souvent
22 difficile d'organiser une activité dans un comté
23 plus éloigné, alors ça permet aux gens de venir
24 rencontrer l'équipe libérale et tout ça, et ça
25 permet aussi de remplir leurs objectifs de

1 financement.

2 Q. Et pour ce qui est du... vous avez fait état d'un
3 cocktail, est-ce que ce... ce cocktail-là de quoi
4 il s'agit, est-ce qu'il a un titre particulier?

5 R. On l'appelle le Cocktail du chef, parce qu'on fait
6 toujours ça en période parlementaire à Québec et
7 ce sont l'ensemble des mêmes comtés qui reviennent
8 et auxquels participe l'ensemble de la députation,
9 que ce soit de l'Est ou de l'Ouest du Québec et
10 l'ensemble des ministres aussi et auquel participe
11 le premier ministre, il vient saluer les gens,
12 faire un petit discours et c'est une tradition qui
13 est extrêmement appréciée de tous nos militants.

14 Q. Et l'activité existe depuis combien de temps à
15 votre connaissance?

16 R. Moi, je pensais que c'était autour des années deux
17 mille (2000), mais monsieur Leblanc va pouvoir
18 vous confirmer, je pense que... je pense que c'est
19 plus longtemps que ça. C'était bien avant moi, en
20 tout cas, ça, je peux vous dire ça, c'est avant
21 deux mille un (2001), là, ça existait encore déjà
22 depuis quelques années.

23 Q. Donc, pour le cocktail, le premier ministre
24 participe...

25 R. Oui.

- 1 Q. ... les députés, les ministres, c'est exact?
- 2 R. Oui.
- 3 Q. Et ça se déroule à Québec?
- 4 R. Oui.
- 5 Q. Et vous avez... je m'excuse, peut-être que je l'ai
- 6 échappé, c'est à quelle période de l'année?
- 7 R. C'est à la fin de l'année, parce qu'un des
- 8 objectifs c'est de combler... un des buts c'est de
- 9 combler les objectifs des comtés, alors il y a des
- 10 comtés qui n'ont pas tout à fait atteint, qui
- 11 profitent de cet événement-là pour inviter leurs
- 12 militants et de terminer leur campagne de
- 13 financement. Alors, cette année, ce sera le trois
- 14 (3) novembre.
- 15 Q. Et l'objectif de financement, je présume que
- 16 l'année financière... bien, «je présume», je pose
- 17 la question, mais je comprends que l'année
- 18 financière est du premier (1^{er}) janvier au trente
- 19 et un (31) décembre?
- 20 R. Exact.
- 21 Q. Donc, les objectifs de financement doivent être
- 22 rencontrés vers la fin de l'année, le trente et un
- 23 (31) décembre?
- 24 R. C'est ça.
- 25 Q. Et le tournoi de golf, est-ce que les ministres,

1 députés, est-ce que le premier ministre participe
2 à cette activité-là?

3 R. Le tournoi de golf, oui, les ministres participent
4 en... je dirais dans la même proportion, ils se
5 font un devoir, et je dirais un plaisir, là, de
6 venir rencontrer les militants. Je ne dis pas que
7 l'ensemble joue au golf parce qu'ils ont des
8 charges importantes, mais ils viennent tous faire
9 un petit tour au cocktail, de même que le premier
10 ministre. Comme cette semaine, le premier
11 ministre est venu passer une heure, une heure
12 trente (1 h 30) avec l'ensemble des militants, il
13 y avait trois cents (300) personnes au cocktail le
14 soir.

15 Q. Ces activités-là, est-ce qu'elles sont payantes?

16 R. Oui.

17 Q. C'est-à-dire «payantes», dans le sens est-ce qu'il
18 faut payer pour y assister?

19 R. Oui. Oui. Oui.

20 Q. Est-ce que vous pouvez nous indiquer, là, quel est
21 le... disons...

22 R. Le coût?

23 Q. ... en deux mille trois (2003), en deux mille
24 quatre (2004), là...

25 R. Bon.

- 1 Q. ... quel était le montant...
- 2 R. En deux mille...
- 3 Q. ... de la carte?
- 4 R. Je m'excuse.
- 5 Q. Excusez-moi. En deux mille trois (2003), deux
6 mille quatre (2004), quel était le montant de la
7 carte de golf, là, le coût qu'il fallait payer?
- 8 R. En deux mille trois (2003), deux mille quatre
9 (2004), c'était deux cent cinquante dollars
10 (250 \$) par personne et... en deux mille quatre
11 (2004) aussi, deux cent cinquante dollars (250 \$)
12 par personne.
- 13 Q. Et le cocktail?
- 14 R. Et le cocktail était à mille dollars (1000 \$).
- 15 Q. Qui... vous avez parlé que ces activités-là sont
16 organisées par la permanence, qui était en charge
17 de l'organisation... de la permanence à Québec, je
18 m'excuse, c'est exact?
- 19 R. Oui.
- 20 Q. Qui...
- 21 R. Mais avec un... j'ai quand même un regard sur
22 l'organisation, la location des locaux, pour être
23 certaine d'entrer dans les coûts, là, on fait ça
24 aussi pour du financement, alors il faut être
25 prudent, mais c'est organisé vraiment par Québec.

1 Q. Et qui était, en deux mille trois (2003), deux
2 mille quatre (2004), les personnes responsables de
3 l'organisation de ces deux (2) activités-là?

4 R. Alors, c'était piloté vraiment par Marcel Leblanc,
5 avec comme équipe l'ensemble des coordonnateurs,
6 chacun dans leur région, et une petite équipe, là,
7 de bénévoles et de militants, là, qui l'aidait
8 dans ce travail-là.

9 Q. Est-ce que... qui étaient, de mémoire, là, les
10 bénévoles qui assistaient monsieur Leblanc dans
11 cette tâche-là?

12 R. Bon. En fait, les bénévoles qui... il y en a dans
13 chacune des régions. Moi, je ne mets pas la main
14 à la pâte dans l'organisation, alors c'est
15 difficile pour moi de vous dire quelles sont les
16 personnes exactement, mais ça passe toujours par
17 les comtés, par les présidents de comté. On a
18 aussi dans notre structure... on vous a montré
19 tout à l'heure la structure des employés, mais
20 parallèlement à ça, il y a la structure militante
21 qui a à peu près la même... la même forme, là,
22 alors on a des présidents régionaux, et ces
23 présidents régionaux-là participent beaucoup à
24 l'élaboration du golf et, outre les personnes qui
25 ont été mentionnées dans les médias depuis...

1 depuis quelques semaines, là, monsieur...
2 évidemment, monsieur Franco Fava et monsieur
3 Charles Rondeau participent aussi à l'organisation
4 du cocktail beaucoup plus que le golf.

5 À ma connaissance, au golf, ils... dans
6 l'organisation, ils participent beaucoup...
7 beaucoup moins, là.

8 Q. Monsieur Fava et monsieur Rondeau donc
9 travaillaient avec monsieur Leblanc, c'est ça,
10 pour l'organisation de ces...

11 R. Oui.

12 Q. Particulièrement du cocktail, c'est ce que vous
13 indiquez?

14 R. Oui. À ma connaissance, oui.

15 Q. Est-ce que ces deux (2) personnes-là sont des
16 employés ou étaient des employés du parti à cette
17 époque-là?

18 R. Non. Ces personnes-là ont toujours été des
19 militants et des bénévoles du parti.

20 Q. Vous avez connu... est-ce que vous connaissez
21 monsieur Fava et monsieur Rondeau?

22 R. Oui, je les connais.

23 Q. Vous les avez connus dans quelles circonstances et
24 à quelle époque?

25 R. Je les... j'ai connu surtout... monsieur Rondeau,

1 je l'ai connu lorsque j'étais députée ministre, je
2 me souviens de l'avoir croisé, il était dans nos
3 instances. Parce qu'avant tout, ces gens-là, ce
4 sont des militants, ce sont des bénévoles, alors
5 ils participent à nos instances, nos congrès, nos
6 conseils généraux. Alors, j'ai connu ces gens-là
7 lors de ces occasions-là.

8 Et depuis deux mille un (2001), depuis que je suis
9 revenue, évidemment que je les rencontre, je vous
10 dirai, deux (2) fois par année lors de ces deux
11 (2) activités-là. Comme je ne participe pas
12 directement à l'organisation, aux réunions et tout
13 ça, je les rencontre deux (2), trois (3) fois par
14 année à peu près. C'est des bonnes connaissances,
15 c'est des militants, mais, bon, la relation
16 s'arrête là.

17 Q. Est-ce que vous participez aux instances... je
18 n'ai pas décliné, là, toutes les instances du
19 parti, je comprends qu'il y en a plusieurs, c'est
20 exact?

21 R. Oui.

22 Q. Conseil général, par exemple...

23 R. Oui. Il y a d'abord un...

24 Q. ... ces instances-là, les comités permanents,
25 c'est exact?

1 R. Oui.

2 Q. Est-ce que monsieur Fava et Rondeau, disons à
3 partir de votre arrivée, là, comme directrice du
4 recrutement et du financement, est-ce qu'ils
5 participaient aux instances du Parti libéral?

6 R. Oui. Monsieur Fava et monsieur Rondeau, à ma
7 connaissance, participaient à certains conseils
8 généraux, au congrès des membres, et ils faisaient
9 aussi partie de la Commission des finances, là, à
10 l'époque, qui a été transformée depuis en un
11 comité de surveillance et de vérification et un
12 comité de financement. Alors, ils ne sont plus,
13 de ce fait, sur les instances du parti, sur nos
14 commissions permanentes, là.

15 Q. Et cette transformation-là de la Commission des
16 finances, ça s'est fait en quelle année?

17 R. Ça s'est fait dans les années deux mille trois,
18 deux mille quatre (2003-2004). Après l'élection
19 deux mille trois (2003), on a... c'était trop
20 lourd, trop... on a divisé ça en deux (2) parties.

21 Q. Et vous avez fait référence, donc, à ces... je
22 parle de monsieur... disons monsieur Fava et
23 monsieur Rondeau de façon plus spécifique qui
24 participaient à l'organisation des deux (2)
25 activités de golf et le cocktail, est-ce qu'à

1 votre connaissance ces personnes-là participaient
2 à l'organisation de d'autres activités de
3 financement pour le parti?

4 R. À ma connaissance, non.

5 Q. Et est-ce que vous avez des informations à fournir
6 au sujet de leur mode de fonctionnement, comment
7 les... quel était le rôle de messieurs Leblanc,
8 Fava et Rondeau...

9 R. Bon.

10 Q. ... pour ce qui est de l'organisation de ces
11 activités-là, plus particulièrement pour le
12 financement?

13 R. Bon. Alors, monsieur Leblanc a en sa
14 possession... au parti nous avons des listes de
15 donateurs par événement et par région, alors il
16 travaille à partir d'une liste de base des
17 donateurs des années précédentes et, à ma
18 connaissance, ils se réunissent et ils regardent
19 les noms, ils se divisent les appels, ça c'est la
20 partie qui se fait ici, là, autour de monsieur
21 Leblanc. Et monsieur Leblanc, en plus, dans
22 toutes les régions a les ramifications avec les
23 coordonnateurs et les présidents de comté. Alors,
24 c'est de la façon que ça fonctionne.

25 Et monsieur Leblanc est un employé, alors c'est

1 lui qui faisait le travail, là, de terrain, de la
2 récolte de chèques et tout ça en grande partie, à
3 mon avis. Je dis «à mon avis» parce que lorsque
4 ça m'arrive, moi, à la permanence de Montréal, il
5 m'arrive des chèques avec des reçus et... alors
6 donc, oui, c'est habituellement... c'est toujours
7 traité par les employés du parti.

8 Q. Donc, est-ce que je comprends que c'est monsieur
9 Leblanc qui vous transmettait les chèques à
10 Montréal?

11 R. Oui, oui, monsieur Leblanc ou le secrétariat à
12 Québec, là, sa petite équipe de secrétariat, là.

13 Q. Donc, pas messieurs Rondeau ou Fava?

14 R. Jamais...

15 Q. C'est monsieur Leblanc?

16 R. ... non.

17 Q. Il a été question dans les médias, et probablement
18 aussi devant cette Commission, de l'expression
19 «collecteur de fonds», est-ce que vous pouvez
20 expliquer d'abord si c'est le bon terme et,
21 deuxièmement, quel serait le meilleur terme si ce
22 n'est pas le bon terme et, troisièmement, quelle
23 est la définition de cette fonction-là?

24 R. J'ai horreur de cette définition de «collecteur de
25 fonds», là, je trouve que c'est très réducteur,

1 parce que nos sollicitateurs -- j'aime mieux «des
2 sollicitateurs» -- sont d'abord et avant tout des
3 militants et des bénévoles, des gens qui viennent
4 de circonscription la plupart du temps et qui font
5 ce travail-là qui est un... qui font aussi, en
6 plus du travail de sollicitation, qui sont très
7 souvent sur nos commissions et tout ça, ils font
8 beaucoup d'autres fonctions qui sont parfois à la
9 commission juridique, à la commission... alors
10 c'est très réducteur de dire que ce n'est pas...
11 -- c'est des sollicitateurs qui, à un moment de
12 l'année, organisent une campagne de financement
13 pour un comté X et ils deviennent un sollicitateur
14 et non pas... je trouve que c'est réducteur de
15 dire «des collecteurs de fonds.»

16 Q. Est-ce que pour être sollicitateur de fonds, il est
17 nécessaire d'avoir une autorisation particulière?

18 R. Oui, oui, à chaque année, en début de chaque
19 année, je transmets dans les cent vingt-cinq (125)
20 circonscriptions des certificats de sollicitateurs
21 que les circonscriptions doivent absolument
22 remplir. Chaque personne qui sollicite pour le
23 Parti libéral doit avoir ce certificat-là qui est
24 autorisé... la personne est autorisée par le
25 représentant officiel de l'association ou le

1 représentant officiel du parti.

2 Q. Et est-ce que je dois comprendre que monsieur
3 Leblanc, monsieur Fava et monsieur Rondeau, aux
4 époques -- à l'époque pertinente avaient...

5 R. Oui, évidemment.

6 Q. ... avaient ce certificat?

7 R. Tout à fait, monsieur Leblanc est un employé.
8 C'est sûr que toutes nos structures ont un
9 certificat de solliciteur au départ et monsieur
10 Rondeau et monsieur Fava, de par leur implication
11 dans cette activité-là, ont toujours eu un
12 certificat de solliciteur.

13 Q. J'aimerais maintenant que vous consultiez l'onglet
14 6 du cartable. Nous sommes à la page 35 et il
15 s'agit d'un tableau de chiffres et le titre c'est
16 : «Golf Québec 2002» et est-ce que... qui a
17 préparé ce document, est-ce que vous pouvez
18 l'indiquer?

19 R. C'est mon service.

20 Q. Donc, on constate -- je vous suggère, là, vous me
21 corrigez -- qu'il y a certaines entrées «revenus
22 par comté», donc tous les comtés de... qui sont
23 visés, là, qui pouvaient participer à cette
24 activité-là sont indiqués sur le document, c'est
25 exact?

1 R. Exact.

2 Q. Et avec les revenus, la vente... en fait, les
3 revenus de vente des cartes de golf pour chacun
4 des comtés, c'est exact?

5 R. Exact.

6 Q. On constate que pour deux mille deux (2002) le
7 montant brut recueilli, qui est au bas de la page,
8 est trente-neuf mille cinq cents (39 500)?

9 R. Exact.

10 Q. Quand on... si je prends, par exemple, le comté de
11 Bonaventure, huit mille six cent cinquante (8650),
12 est-ce qu'on doit comprendre que ce sont des fonds
13 qui ont été amassés par les militants dans le
14 comté de Bonaventure?

15 R. Ce que je peux vous dire, c'est que... oui, je
16 dirais oui, mais lorsque ça nous arrive -- quand
17 ça m'est arrivé, c'était un reçu, un chèque, pour
18 le comté de Bonaventure. Mais il faut... il faut
19 comprendre que lorsqu'on dit... les donateurs
20 donnent où ils veulent. Alors, ça ne veut pas
21 dire que ces gens-là ils viennent tous du comté de
22 Bonaventure, ils ont voulu... ils ont voulu
23 contribuer à la campagne de Bonaventure cette
24 année-là, là. Alors...

25 Q. Est-ce que c'est plus probable de penser que les

- 1 montants qui sont amassés là proviennent de gens
2 de Bonaventure plus que de Lévis ou d'un autre
3 comté...
- 4 R. Oui.
- 5 Q. ... dans la région de Québec, par exemple?
- 6 R. Tout à fait.
- 7 Q. L'onglet... la page suivante, et vous me
8 corrigerez, c'est indiqué au haut de la page :
9 «Cocktail 23-10-02», est-ce que je dois comprendre
10 que c'est le Cocktail du chef...
- 11 R. Exactement.
- 12 Q. ... dont vous avez fait état...
- 13 R. Oui.
- 14 Q. ... qui s'est tenu le vingt-trois (23) octobre
15 deux mille deux (2002)?
- 16 R. Oui.
- 17 Q. Et les revenus, encore une fois on constate qu'il
18 y a des revenus par comté, c'est exact?
- 19 R. Exact.
- 20 Q. Et dans le bas de la page, on constate que le
21 montant total recueilli est de deux cent vingt-
22 quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq
23 (224 385)?
- 24 R. Exact.
- 25 Q. Et on constate aussi à la ligne 127, il y a une

1 annotation, en fait la ligne comptable, c'est
2 indiqué : «Sectoriel, quatre-vingt-treize mille
3 sept cent dix (93 710)», c'est exact?

4 R. Exact.

5 Q. Est-ce que vous pouvez expliquer qu'est-ce que ça
6 signifie cette inscription «sectoriel»...

7 R. Oui.

8 Q. ... avec le montant qui apparaît sur le tableau?

9 R. Oui. Le point important, c'est le chiffre «127»,
10 tout ce que vous avez avec 127, ça c'est de
11 l'argent qui est déposé directement dans notre
12 compte du parti, qui n'est pas affecté à aucun
13 comté. Alors, ça veut dire que chacune des
14 associations a participé et, en plus, il y a des
15 gens qui ont contribué, ça arrive surtout pour le
16 cocktail, qui ont contribué directement au parti
17 et qu'ils ne donnent pas nécessairement dans un
18 comté ou dans l'autre, qu'ils donnent au
19 secrétariat général.

20 Alors, cette ligne-là des fois on l'appelle
21 «sectoriel», «secrétariat général», «national»,
22 c'est de l'argent qui n'est pas affecté
23 directement dans les circonscriptions et donc pas
24 probablement ramassé par les... certainement pas
25 par les circonscriptions, alors probablement de

1 l'équipe de Québec, plus de l'argent qui arrive
2 directement à Montréal pour...

3 Q. Donc, j'allais...

4 R. ... pour ça.

5 Q. ... peut-être vous poser la question : est-ce que
6 vous êtes en mesure d'établir, là, ou à tout le
7 moins de façon plus probable, la contribution
8 de... ou l'apport de l'équipe de monsieur Leblanc,
9 incluant monsieur Fava et monsieur Rondeau, au
10 financement de ces activités-là à partir des deux
11 (2) tableaux qu'on vient de consulter...

12 R. Bon.

13 Q. ... que nous venons de consulter?

14 R. Oui. Alors, on va diviser ça en deux (2) volets.
15 Le travail de monsieur Leblanc et le travail de
16 l'équipe de bénévoles, il supervise l'équipe de
17 bénévoles, l'équipe de militants, mais il est un
18 employé du Parti libéral du Québec.

19 Alors... et de plus, il est... il était, parce
20 qu'il ne l'est plus, il était coordonnateur dans
21 certaines de ces régions-là. Alors donc, il y a
22 des liens très étroits avec les associations de
23 comté, alors donc l'équipe de Marcel Leblanc, si
24 on considère Marcel Leblanc, a sûrement contribué
25 à ramasser des fonds dans les comtés en aidant les

1 comtés à s'organiser, tout ça, et en ayant des
2 contacts aussi.

3 Et le travail de monsieur Rondeau et de monsieur
4 Fava, à ma connaissance c'est beaucoup plus dans
5 la partie, là, du 127, là, sectoriel.

6 Q. J'aimerais maintenant vous... que vous consultiez
7 la pièce 43, qui est le document une page avec
8 certains chiffres pour deux mille deux (2002) et
9 deux mille trois (2003). Il n'est pas dans le
10 cartable, madame, c'est un document que vous nous
11 avez remis, je pense que c'est le tableau que vous
12 avez sur le coin de votre table...

13 R. Ah, d'accord.

14 Q. ... si vous me permettez.

15 R. D'accord, oui.

16 Q. Est-ce que c'est vous qui avez préparé ce tableau?

17 R. Oui, je voulais faire une synthèse des événements
18 qui intéressaient la Commission plus
19 particulièrement, du golf et du cocktail de deux
20 mille deux (2002) et deux mille trois (2003).

21 Q. Bon.

22 R. Alors, si vous voyez, si vous regardez le golf
23 deux mille deux (2002), qui a rapporté trente-neuf
24 mille cinq cents dollars (39 500 \$), le cocktail,
25 ça donne deux cent soixante-trois mille huit cent

1 quatre-vingt-cinq dollars (263 885 \$) sur
2 l'ensemble de nos activités de financement et
3 on...

4 Q. À l'échelle de la province.

5 R. À l'échelle de la province. Alors qui a donné
6 quatre millions cent trois mille six cent vingt-
7 quatre dollars (4 103 624 \$) pour six point
8 quarante-trois pour cent (6.43 %) de notre
9 financement.

10 Q. Total.

11 R. Total.

12 Q. Et si on considère...

13 R. Et...

14 Q. ... le volet sectoriel ou secrétariat général par
15 rapport à la proportion totale, évidemment on est
16 dans l'ordre de peut-être un trente pour cent
17 (30 %)...

18 R. Bien, oui...

19 Q. ... vous me confirmez?

20 R. ... je n'ai pas le chiffre exact, ce qu'il ne faut
21 pas perdre de vue surtout, c'est que si on revient
22 à notre propos d'il y a deux (2) minutes, c'est
23 que c'est une organisation de quarante-trois (43)
24 comtés, et je dirais quarante-quatre (44),
25 quarante-cinq (45), parce que si vous avez

1 remarqué dans le cocktail surtout, il y a... en
2 deux mille deux (2002), il y avait le comté de
3 Viau, qui est un comté carrément montréalais, et
4 le comté de Mégantic-Compton, alors tout le monde
5 veut participer et, ces années-ci, ça grossit, ça
6 grossit, parce que les comtés de l'Ouest du Québec
7 veulent venir aussi. Alors, donc l'apport
8 sectoriel est assez clair, là.

9 Q. Et moindre que...

10 R. Oui.

11 Q. ... deux cent soixante-trois mille (263 000) pour
12 cette année-là?

13 R. Oui, tout à fait.

14 Q. Et équivaldrait à un pourcentage des revenus
15 totaux de moins de six point quarante-trois pour
16 cent (6.43 %), donc l'apport de... plus
17 particulièrement de monsieur Fava et de monsieur
18 Rondeau, c'est exact?

19 R. Oui, c'est exact.

20 Q. Pour ce qui est de deux mille trois (2003), nous
21 avons le document 42, nous avons un tableau :
22 «Golf Québec, 9 septembre 2003», c'est exact?

23 R. Oui.

24 Q. Et je vois que... est-ce que je comprends, madame
25 Trépanier, que ce tableau-là remplace ceux -- en

1 fait, les deux (2) tableaux qui sont à la pièce 42
2 -- remplacent ceux qui sont à la pièce... à
3 l'onglet 7 du cartable?

4 R. Exactement.

5 Q. Et pour quelle raison, est-ce que vous pouvez
6 expliquer le contexte?

7 R. Parce que malencontreusement nous avons déposé un
8 tableau qui n'était pas final.

9 Q. Que vous avez transmis à la Commission...

10 R. C'est ça.

11 Q. ... initialement, c'est ça?

12 R. Un tableau qui n'était pas final, alors il s'est
13 ajouté des contributions par la suite. Et si vous
14 comparez les tableaux, vous allez voir qu'il y a
15 des changements dans sept (7) ou huit (8) comtés,
16 plus un neuf mille dollars (9000 \$) de plus dans
17 le volet, là, secrétariat général. Alors, c'est ce
18 qui... et j'ai préféré déposer le tableau complet
19 ce matin.

20 Q. Donc...

21 R. Et pour le golf et pour le... ça, c'est pour le
22 cocktail, où il y a seize mille dollars (16 000 \$)
23 de différence, seize mille cinq cents dollars
24 (16 500 \$); et quant au golf, il y a mille dollars
25 (1000 \$) de différence et c'est un mille dollars

1 (1000 \$) que nous avons retourné aux donateurs.
2 Il y a trois (3) raisons majeures possibles : ou
3 le chèque était sans fonds, ou il n'était pas un
4 électeur du Québec, ou c'était un chèque
5 d'entreprise, alors automatiquement je retourne
6 les chèques.

7 Q. Donc, les chiffres qu'on retrouve sur ce tableau-
8 là à 42 sont ceux qui ont été déclarés dans les
9 états financiers au Directeur général des
10 élections, c'est exact?

11 R. Exact.

12 Q. Donc, pour le golf en deux mille trois (2003), on
13 constate que les revenus sont de quatre-vingt-
14 douze mille cinq cents dollars (92 500 \$), c'est
15 exact?

16 R. Oui.

17 Q. Et pour le cocktail, à la page suivante, de trois
18 cent soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-
19 un (363 881)?

20 R. Exact.

21 Q. Et on voit dans la dernière ligne du tableau :
22 «Secrétariat général» cent vingt-sept mille quatre
23 cent cinquante (127 450)?

24 R. Oui.

25 Q. Et est-ce que je dois comprendre que c'est le

1 même... bien, vous l'avez expliqué, je pense, là,
2 mais juste pour le faire confirmer.

3 R. Oui, c'est le même raisonnement qu'en deux mille
4 deux (2002), c'est l'équipe de Marcel Leblanc et
5 l'équipe... son équipe de bénévoles qui... d'une
6 part; et d'autre part, surtout en deux mille
7 trois (2003) où c'était... ça suivait l'élection
8 générale, alors on était encore dans le... on
9 était encore, là, dans les festivités et plusieurs
10 personnes de l'Ouest du Québec voulaient
11 participer, c'est pour ça qu'on voit aussi des
12 résultats aussi... aussi gros, c'est devenu
13 presque une soirée de Noël, là, cette activité-là.

14 Q. Et si on retourne au tableau 43, on voit la
15 colonne de calculs, là, qui... pour deux mille
16 trois (2003), donc quatre-vingt-douze mille cinq
17 cents (92 500) plus trois cent soixante-trois
18 mille huit cent quatre-vingt-un (363 881),
19 donc.... quatre-vingt-douze mille cinq cents
20 (92 500), c'est pour le golf, trois cent soixante-
21 trois mille huit cent quatre-vingt-un (363 881),
22 c'est pour le cocktail?

23 R. Le cocktail, oui.

24 Q. Pour un total de quatre cent cinquante-six mille
25 trois cent quatre-vingt-un (456 381) sur... et

1 vous me corrigerez, là, je témoigne pour vous,
2 mais le total par rapport aux activités...
3 montants totaux recueillis par les activités de
4 financement équivaut à neuf point soixante-sept
5 pour cent (9.67%), c'est exact?

6 R. Exact.

7 Q. Et si on considère le financement secrétariat
8 général ou sectoriel, le pourcentage serait
9 moindre que, évidemment, neuf point soixante-sept
10 pour cent (9.67%)?

11 R. Oui, tout à fait.

12 Q. Quelques sujets, j'ai presque terminé, madame
13 Trépanier.

14 Vous l'avez expliqué, en fait je vais vous
15 demander de préciser, les sollicitateurs de fonds,
16 est-ce qu'ils participent aux activités qui sont
17 organisées -- en fait, qu'ils organisent pour le
18 financement du parti? Généralement oui, je
19 présume?

20 R. Oui, généralement oui.

21 Q. Donc, ils sont appelés à rencontrer des ministres,
22 des députés et même le premier ministre?

23 R. Oui.

24 Q. Est-ce que vous avez quelque information à fournir
25 sur l'apport que peut contribuer -- que des

- 1 solliciteurs de fonds du parti peuvent fournir au
2 gouvernement en ce qui concerne les nominations?
- 3 R. En fait, à ma connaissance, un solliciteur est
4 avant tout un électeur, un militant, un bénévole,
5 qui travaille dans nos structures et... bon. Et
6 lorsque... j'ai été ministre pendant plusieurs
7 années, je pense qu'il est tout à fait normal que
8 nos militants viennent parler à nos ministres, à
9 nos députés, et viennent apporter des informations
10 sur leur dossier, ont des demandes à faire. Mais
11 en ce qui me concerne, un solliciteur de fonds n'a
12 pas aucune influence et, à ma connaissance, moi,
13 ce que je vis, n'a aucune influence et n'a pas de
14 droit au chapitre dans les nominations
15 gouvernementales. Ça, c'est clair.
- 16 Q. Par contre, ce serait exact de dire qu'ils ont
17 accès aux décideurs? Ils ont accès aux
18 ministres...
- 19 R. Ils ont accès...
- 20 Q. ... ils ont accès au premier ministre?
- 21 R. ... aux ministres, aux députés au même titre que
22 tous nos militants et tous nos bénévoles, là. Et
23 moi, comme j'organise les activités de
24 financement, on sollicite parfois des ministres,
25 des députés pour venir faire une petite

1 allocution, ils aiment ça faire ça parce qu'ils
2 veulent être sur le terrain avec les gens,
3 entendre leurs questions, entendre... il y a même
4 des ministres qui me disent : «Ah, moi, j'aimerais
5 aller dans telle région parce que je voudrais
6 sonder le terrain dans cette région-là.» Alors
7 donc, c'est un apport mutuel, là, dans ce sens-là
8 et ce n'est pas parce qu'il est solliciteur de
9 fonds qu'il perd son droit de parole du jour au
10 lendemain, là.

11 Et moi, dans mon livre à moi, un solliciteur de
12 fonds, c'est une personne qui est d'une très
13 grande générosité. Parce qu'en deux mille dix
14 (2010), s'annoncer comme solliciteur de fonds ou
15 comme directeur de financement de quelque parti
16 politique que ce soit, c'est... il faut... il faut
17 le faire. Alors donc, quand tu es bénévole, puis
18 que tu acceptes de venir donner ton temps, alors
19 au moins qu'il ait le droit aux mêmes privilèges
20 que tous les autres citoyens, tous les autres
21 bénévoles.

22 Q. Est-ce qu'il arrive quand même que des gens qui...
23 avec qui les... à votre connaissance, des gens
24 avec qui les solliciteurs de fonds sont en
25 contact, transmettent des candidatures pour des

1 postes au sein de l'appareil public ou
2 interviennent aux noms d'amis ou de connaissances,
3 ce genre de choses?

4 R. Moi, à ma connaissance, personnellement, personne
5 ne m'a transmis de tel document. Je ne peux pas
6 dire... à ma connaissance, là, les sollicitateurs de
7 fonds ne sont pas... ne transmettent pas de
8 document de ce genre-là, là, je n'ai pas vu ça, à
9 ma connaissance.

10 Q. Est-ce que vous avez été mise au fait en deux
11 mille trois (2003), deux mille quatre (2004)
12 d'influences ou... pour utiliser peut-être un
13 autre terme, de recommandations ou d'interactions
14 de sollicitateurs de fonds en ce qui concerne la
15 nomination de juges?

16 R. Non, jamais.

17 Q. Ce sont mes questions, Monsieur le commissaire
18 pour...

19 **Me MICHEL BASTARACHE**

20 commissaire :

21 Merci.

22 **Me SIMON RUEL**

23 procureur en chef adjoint :

24 ... pour le témoin.

25

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Maître Côté?

4 **Me SUZANNE CÔTÉ**

5 pour le Gouvernement du Québec :

6 Je n'ai pas de questions, Monsieur le commissaire.

7 **Me MICHEL BASTARACHE**

8 commissaire :

9 Monsieur Ryan?

10 **Me ANDRÉ RYAN**

11 pour l'Honorable Jean Charest :

12 Pas de questions.

13 **Me ANDRÉ DUGAS**

14 pour le Parti libéral du Québec :

15 Comme il s'agit d'une représentante du Parti

16 libéral, je préfère conclure, je ne pense pas

17 avoir des questions non plus.

18 **Me MICHEL BASTARACHE**

19 commissaire :

20 Merci. Monsieur Bourque?

21 **Me PIERRE BOURQUE**

22 pour le Barreau du Québec :

23 Aucune question, Monsieur le commissaire.

24 **Me MICHEL BASTARACHE**

25 commissaire :

1 Madame Chatelain?

2 **Me CHANTAL CHATELAIN**

3 pour la Conférence des juges :

4 C'est beau, Monsieur le commissaire.

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 Monsieur Beaudry?

8 **CONTRE-INTERROGÉE PAR Me RÉNALD BEAUDRY**

9 pour Me Marc Bellemare :

10 Très brièvement.

11 Bonjour, madame Trépanier. Réналд Beaudry...

12 R. Bonjour.

13 Q. ... pour Marc Bellemare.

14 R. Oui.

15 Q. Vous avez parlé... je reprends une phrase que j'ai
16 noté, là, dans votre témoignage tout à l'heure,
17 vous parliez de l'organigramme qui est à l'onglet
18 2 à la page 21, vous parliez du financement, du
19 recrutement, vous avez parlé des gens qui
20 travaillaient dans les différents secteurs ou les
21 différentes directions et vous avez employé le
22 terme : «Tous ces gens-là font partie de la même
23 famille.» Qu'est-ce que vous entendez par là?

24 R. Lorsque je parlais de la structure des employés?

25 Q. Oui, quand vous parliez des gens qui travaillent,

1 les militants, les gens qui sollicitent, les... et
2 cetera, vous avez...

3 R. Oui.

4 Q. ... vous avez employé le terme : «Tous ces gens-là
5 font partie de la même famille», qu'est-ce que
6 vous entendez par là?

7 R. Oui. Ce que je veux dire, c'est qu'un parti
8 politique, avec l'ensemble de militants, on parle
9 toujours de la... de notre famille politique, de
10 notre famille libérale ou la famille de tous les
11 autres partis, c'est des gens qui ont les mêmes
12 valeurs, qui ont les mêmes objectifs. Dans notre
13 cas, on veut que le gouvernement libéral reste en
14 poste le plus longtemps possible, alors... et on
15 travaille avec... on a les mêmes ambitions, alors
16 c'est un peu ça que je voulais dire.

17 Q. Alors, je comprends que c'est des gens qui sont
18 assez près les uns des autres au niveau des
19 valeurs, au niveau des besoins, et cetera?

20 R. Au niveau des valeurs, effectivement, sans ça on
21 n'adhérerait pas au Parti libéral du Québec, hein,
22 on est tous des fédéralistes et des...

23 Q. Est-ce que Marc Bellemare fait encore partie de la
24 famille?

25 R. Écoutez, Marc Bellemare a été député pendant un

- 1 an...
- 2 Q. Hum hum.
- 3 R. ... il a été membre du Parti libéral, même après
4 sa démission...
- 5 Q. Oui.
- 6 R. ... une année au moins -- je dirige aussi le
7 recrutement, alors je peux le savoir -- il n'a pas
8 renouvelé sa carte de membre. De plus il a été un
9 donateur...
- 10 Q. Oui.
- 11 R. ... au Parti libéral en deux mille trois (2003),
12 en deux mille quatre (2004)...
- 13 Q. Hum hum.
- 14 R. ... même en deux mille cinq (2005).
- 15 Q. Au moment où on se parle, est-ce qu'il fait encore
16 partie de la famille, comme vous l'entendez?
- 17 R. Bien, écoutez, c'est à lui de nous le dire, là,
18 parce que...
- 19 Q. Non, mais vous, selon vous?
- 20 R. Bien, selon...
- 21 Q. Je vous demande à vous?
- 22 R. ... moi il n'est plus membre du Parti libéral du
23 Québec.
- 24 Q. Est-ce qu'il fait encore partie de la famille au
25 niveau des valeurs?

- 1 R. Bien, au niveau des valeurs, je ne pourrais pas
2 répondre à cette question-là.
- 3 Q. Bien. Vous avez parlé également cette semaine
4 qu'il y avait eu un tournoi de golf pour le Parti
5 libéral, même tournoi de golf, je présume, dont on
6 a parlé, là, aux ongles 6 et 7, là?
- 7 R. Oui.
- 8 Q. Bon. Vous avez également mentionné que le premier
9 ministre était présent, c'est exact?
- 10 R. Le premier ministre a fait une présence d'une
11 heure.
- 12 Q. D'une heure?
- 13 R. Oui.
- 14 Q. Une heure, oui?
- 15 R. D'une heure trente (30), disons.
- 16 Q. Oui, une heure trente (30), oui...
- 17 R. Oui.
- 18 Q. ... c'est ce que j'ai noté. Est-ce que monsieur
19 Franco Fava était présent?
- 20 R. Non.
- 21 Q. Non. Est-ce que monsieur Charles Rondeau était
22 présent?
- 23 R. Non.
- 24 Q. Est-ce que, selon vous, ils avaient quelque chose
25 à se reprocher?

1 R. Non, pas du tout.

2 Q. Bien. Vous avez parlé de collecte, évidemment, au
3 niveau des tournois de golf et du cocktail, est-ce
4 que vous, personnellement, ou les gens qui
5 travaillent sous votre direction, collectent
6 d'autres sommes d'argent que les montants qu'on
7 voit, là, aux onglets 6 et 7?

8 R. Oui...

9 Q. Parce que je vois -- excusez...

10 **Me ANDRÉ DUGAS**

11 pour le Parti libéral du Québec :
12 Monsieur le commissaire?

13 **Me MICHEL BASTARACHE**

14 commissaire :

15 Oui.

16 **Me ANDRÉ DUGAS**

17 pour le Parti libéral du Québec :

18 Pardon. André Dugas pour le Parti libéral du
19 Québec. Je ne suis pas certain que c'est une
20 enquête sur comment est-ce qu'on collecte «at
21 large» -- excusez-moi l'expression. J'avais
22 compris, moi, que lors de l'interrogatoire de
23 maître Ruel on situerait l'impact des efforts que
24 certains sollicitateurs de fonds en deux mille deux
25 (2002) et en deux mille trois (2003), à l'époque

1 pertinente où maître Marc Bellemare était ministre
2 de la Justice.

3 Si on veut essayer de connaître les trucs du Parti
4 libéral pour collecter de l'argent cette année ou
5 l'année prochaine...

6 **Me RÉNALD BEAUDRY**

7 pour Me Marc Bellemare :

8 Non, non, ce n'était pas le but de ma question.

9 Ce n'était pas le but de ma question, maître, si
10 vous... si je peux vous interrompre, j'étais aux
11 onglets 6 et 7, donc les périodes visées.

12 Q. Et plus particulièrement, je vous réfère par
13 exemple à la page 36 de l'onglet 6, vous avez
14 parlé tout à l'heure du secteur... l'élément cent
15 vingt-sept (127), le sectoriel, hein? Vous dites
16 que ça, ce sont des sommes d'argent qui vous sont
17 envoyées par des gens qui ne vont pas
18 nécessairement au cocktail ou au tournoi de golf,
19 mais qui veulent quand même envoyer des sous au
20 Parti libéral, c'est exact?

21 R. Exact.

22 Q. Je vois que le pourcentage inscrit à côté,
23 quarante et un point soixante-seize pour cent
24 (41.76 %), ça représente quoi ce quarante et un
25 point soixante-seize pour cent (41.76 %)-là? Est-

1 ce que c'est quarante et un point soixante-seize
2 pour cent (41.76 %) de tout ce que le Parti
3 libéral collecte de façon générale ou si c'est au
4 niveau du cocktail lui-même?

5 R. Ça, c'est le quarante et un pour cent (41 %) de ce
6 cocktail-là.

7 Q. O.K.

8 R. Oui.

9 Q. Bien. Est-ce que vous avez des documents ou des
10 chiffres pour nous indiquer quel pourcentage
11 Franco Fava aurait collecté au niveau de tous ces
12 argents-là pour le cocktail deux mille trois
13 (2003)? Excusez, deux mille deux (2002)?

14 R. Non.

15 Q. Non?

16 R. J'ai expliqué tout à l'heure que c'était une
17 équipe...

18 Q. Oui.

19 R. ... qui organisait le cocktail en général -- vous
20 parlez du cocktail ou les deux (2) événements?

21 Q. Les deux (2) événements, oui.

22 R. Bon. C'est une équipe pilotée par Marcel Leblanc
23 avec des gens dans chacune des circons... dans
24 chacune des régions de l'Est et du Centre du
25 Québec, qui font ce travail-là, et Franco Fava est

1 un membre de cette équipe-là.

2 Q. Donc, on n'est pas capable de lui attribuer un
3 pourcentage de ce qu'il collecte dans une année?

4 R. Non. Bien... non.

5 Q. Et Charles Rondeau la même réponse?

6 R. La même réponse. Et quand vous dites «dans une
7 année», je ne voudrais pas qu'on laisse entendre
8 que ces gens-là... à ma connaissance, ces gens-là
9 ne participent pas à d'autres événements et ne
10 travaillent pas à d'autres...

11 Q. Je vais rectifier ma question, vous avez raison.

12 R. Oui.

13 Q. Pour ces deux (2) événements-là...

14 R. Exactement.

15 Q. ... le cocktail et le tournoi de golf, on n'est
16 pas capable d'attribuer un pourcentage de ce que
17 peut collecter soit monsieur Franco Fava ou soit
18 monsieur Charles Rondeau?

19 R. Non.

20 Q. O.K. En terminant, vous avez parlé qu'il est
21 normal que nos militants parlent au ministre,
22 hein, c'est ce que...?

23 R. Tout à fait.

24 Q. Bon. Je comprends qu'il y a différentes sortes de
25 militants, là, il y a des militants qui

1 travaillent une fois aux quatre (4) ans dans les
2 pools d'élection, qu'on ne revoit à peu près
3 jamais, qui envoient des fois une petite somme
4 d'argent, puis il y a des militants qui collectent
5 quatre cent mille piastres (400 000 \$) par année
6 pour le Parti libéral.

7 Est-ce qu'il y a différents types de militants au
8 niveau de l'accessibilité aux ministres?

9 R. Non. Et je vous dirai que pour revenir sur... à la
10 formulation de votre question, des militants qui
11 ramassent quatre cent mille dollars (400 000 \$),
12 là, par année, là, c'est assez rare, parce que
13 quand vous parliez de ces événements-là...

14 Q. Oui.

15 R. ... quand vous dites : on n'est pas capable de
16 déterminer combien de personnes ramassent, mais ça
17 ne peut pas être plus que le montant qui est ici,
18 là...

19 Q. Hum hum.

20 R. ... parce que le reste est affecté dans les
21 comtés.

22 Q. C'est parce que je faisais référence à des
23 articles que j'ai lus où monsieur Fava disait
24 qu'il collectait trois (3), quatre cent mille
25 dollars (400 000 \$) par année.

- 1 R. Oui, bien, en fait...
- 2 Q. Est-ce que monsieur Fava a des entrées plus
3 faciles ou plus fréquentes auprès des ministres ou
4 du premier ministre, à votre connaissance?
- 5 R. Non. La façon de rencontrer les ministres pour
6 l'ensemble des militants -- et c'est la même chose
7 pour Franco Fava, Charles Rondeau et tous les
8 autres, et tout le monde, là -- c'est lors de nos
9 événements des congrès des membres, des conseils
10 généraux, lors des événements, là, de financement,
11 et ces gens-là, monsieur Rondeau et monsieur Fava,
12 participent à deux (2) activités...
- 13 Q. Hum hum.
- 14 R. ... et, à ma connaissance, parce que je suis à
15 Montréal, alors c'est un peu plus difficile de
16 voir la région de Québec, je viens beaucoup dans
17 la région de Québec, on en mange beaucoup des
18 petites sandwiches, là, mais il reste qu'ils ne
19 sont pas très présents. Alors, donc...
- 20 Q. Êtes-vous au courant, vous, du nombre de fois par
21 année en deux mille deux (2002), deux mille trois
22 (2003), parce qu'on parle de cette période-là, où
23 monsieur Fava a pu aller au bureau du premier
24 ministre Charest?
- 25 R. Non.

1 Q. Non. Au bureau du ministre Bellemare?

2 R. Non.

3 Q. Monsieur Rondeau, lui?

4 R. Non plus.

5 Q. Merci. Je n'ai pas d'autres questions.

6 **Me MICHEL BASTARACHE**

7 commissaire :

8 Merci.

9 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

10 procureur en chef :

11 Ça complète le témoignage de madame Trépanier.

12 R. Merci.

13 Q. Nous pouvons suspendre...

14 **Me MICHEL BASTARACHE**

15 commissaire :

16 Jusqu'à deux heures (2 h)?

17 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

18 procureur en chef :

19 Oui.

20 **Me RÉNALD BEAUDRY**

21 pour Me Marc Bellemare :

22 Monsieur le commissaire, juste avant qu'on ne
23 quitte.

24 Mon confrère, maître Battista, nous a envoyé
25 lundi, le treize (13), à dix-neuf heures cinq

1 (19 h 5), la liste des témoins à être entendus la
2 semaine prochaine.

3 Je vois que lundi il y a monsieur Georges Lalande,
4 Guy Bisson, Norman MacMillan et Michel Després,
5 disponibilité à confirmer pour ces deux (2)-là, et
6 je vois également Franco Fava et Charles Rondeau
7 mardi.

8 J'aimerais qu'on me confirme que ce sera l'ordre
9 des témoins puisque vous savez que maître Bertrand
10 s'est libéré pour me donner un coup de main et
11 maître Bellemare voudrait également assister au
12 témoignage de ces gens-là. Donc, je voudrais être
13 sûr qu'ils ne soient pas déplacés parce qu'on a
14 des agendas tout le monde à respecter.

15 Merci.

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 Est-ce qu'il y a confirmation de tous ces gens-là?
19 Évidemment, on ne peut pas toujours deviner
20 comment longtemps va durer un témoignage...

21 **Me RÉNALD BEAUDRY**

22 pour Me Marc Bellemare :

23 Non. Oui, c'est ça, mais...

24 **Me MICHEL BASTARACHE**

25 commissaire :

1 ... mais l'ordre?

2 **Me RÉNALD BEAUDRY**

3 pour Me Marc Bellemare :

4 ... on parle de lundi, mardi, là...

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 Oui.

8 **Me RÉNALD BEAUDRY**

9 pour Me Marc Bellemare :

10 ... ce seront les prochains témoins?

11 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

12 procureur en chef :

13 Monsieur le commissaire, je vais rencontrer mon
14 confrère et je vais lui expliquer.

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 Très bien.

18 - - - - -

19 **12 h 45 - SUSPENSION DE L'AUDITION**

20 **14 H 03, REPRISE DE L'AUDITION**

21 - - - - -

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 Bon après-midi. Veuillez vous asseoir.

25

1 **Me SIMON RUEL**

2 procureur en chef associé :

3 Bon après-midi, Monsieur le commissaire.

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :

6 Monsieur Ruel.

7 **Me SIMON RUEL**

8 procureur en chef associé :

9 Prochain témoin, monsieur Marcel Leblanc, et nous
10 utiliserons les mêmes documents que ceux qui ont
11 été déposés ce matin pour l'interrogatoire de
12 madame Trépanier.

13 **LA GREFFIÈRE :**

14 Bonjour monsieur Leblanc.

15 - - - - -

16 L'an deux mille dix, le seizième jour du mois de
17 septembre, a comparu :

18 **MARCEL LEBLANC;**

19 LEQUEL, après avoir affirmé solennellement de dire
20 la vérité, dépose et dit :

21 **LA GREFFIÈRE :**

22 Q. Pour les besoins de l'enregistrement, pourriez-
23 vous vous identifier?

24 R. Marcel Leblanc.

25 Q. Merci.

1 **INTERROGÉ PAR Me SIMON RUEL**

2 procureur en chef associé :

3 Q. Bonjour, bon après-midi monsieur Leblanc.

4 R. Oui, bonjour. Je veux juste vous dire avant de
5 commencer, là, je suis un peu nerveux parce que ce
6 n'est pas dans mon habitude de témoigner ou de...
7 peut-être que ça va sortir un peu difficilement au
8 début, là, j'espère que ça va se placer, mais là
9 je me sens un peu nerveux.

10 Q. Pas de problème, on va y aller doucement au
11 début... et ça n'ira pas plus rapidement à la fin
12 aussi, là, on va y aller doucement tout le long,
13 pendant tout votre témoignage.

14 R. Ça me rassure.

15 Q. Monsieur Leblanc, vous avez été un employé du
16 Parti libéral du Québec, c'est exact?

17 R. Oui.

18 Q. Entre quelle année et quelle année?

19 R. Entre quatre-vingt-dix-sept (97) et deux mille
20 neuf (2009).

21 Q. Et j'aimerais que vous précisiez quelles étaient
22 vos responsabilités et vos fonctions entre quatre-
23 vingt-dix-sept (97) et l'élection de deux mille
24 trois (2003)?

25 R. En quatre-vingt-dix-sept (97), j'ai été nommé

1 responsable coordonnateur pour l'Est du Québec.
2 Alors, à ce moment-là, on avait trente-cinq (35)
3 comtés dans l'Est du Québec. Et après l'élection
4 de quatre-vingt-dix-huit (98), mon rôle a un peu
5 changé parce qu'il y a eu... avant deux mille
6 trois (2003), il y a eu une élection en quatre-
7 vingt-dix-huit (98) avec l'arrivée de monsieur
8 Charest, j'étais responsable de certains comtés,
9 dont entre autres le Saguenay-Lac-St-Jean, et
10 responsable du financement pour les trente-cinq
11 (35) comtés de l'Est du Québec.

12 Q. O.K. À partir de quatre-vingt-dix-huit (98).
13 Est-ce que vous avez eu un rôle préparatoire, là,
14 à l'élection du parti en deux mille trois (2003)?

15 R. Oui, moi, entre quatre-vingt-dix-huit (98) et deux
16 mille trois (2003), tu es une petite équipe, tu es
17 dans l'opposition, si ma mémoire est bonne il y
18 avait quarante-huit (48) députés, alors pendant
19 les cinq (5) années, j'ai fait le tour du Québec
20 avec les élus, dont le chef de l'opposition, les
21 députés, dont entre autres des députés qui sont
22 devenus ministres en deux mille trois (2003). Et
23 toute la campagne deux mille trois (2003), je me
24 suis... j'étais coordonnateur responsable de la
25 région du Saguenay-Lac-St-Jean et de la Côte-Nord.

- 1 Q. Et votre poste de coordonnateur à travers ces
2 années-là, c'est un poste rémunéré pour le parti,
3 c'est exact?
- 4 R. J'étais un employé du Parti libéral.
- 5 Q. Est-ce que c'est un poste à temps plein?
- 6 R. À temps plein et à temps plein et demi parce que
7 c'est sept (7) jours par semaine.
- 8 Q. Et après, suite à l'élection, est-ce que vos
9 fonctions ont changé?
- 10 R. Après deux mille trois (2003), à mon souvenir,
11 parce que là ça remonte quand même à sept (7) ans,
12 je pense que j'ai gardé la responsabilité de
13 l'organisation pour la région du Saguenay-Lac-St-
14 Jean et de la Côte-Nord et je m'occupais toujours
15 du financement pour les trente-cinq (35) comtés de
16 l'Est. Puis après l'élection de deux mille trois
17 (2003), quelques mois après sûrement, on a ajouté
18 huit (8) comtés dans l'Est du Québec, ça
19 comprenait la Mauricie et le Centre du Québec.
- 20 Q. Donc, pour ce qui est de vos responsabilités pour
21 le financement pour l'Est du Québec, est-ce que
22 vous pouvez décrire quelles...
- 23 R. Oui.
- 24 Q. ... quelles étaient-elles?
- 25 R. Comme madame Trépanier disait ce matin, nous, on

1 fait affaire avec des bénévoles, alors dans un
2 comté où il y a un député, tu as une organisation.
3 Dans un comté où il n'y a pas de député, tu as un
4 exécutif, une association, puis là il faut
5 structure ça. Alors, mon rôle comme responsable
6 du financement, c'était d'aller dans les comtés de
7 l'Est du Québec, rencontrer des gens, nommer un
8 président de campagne de financement, un bénévole,
9 et à partir de là on donnait un coup de main au
10 financement.

11 Q. Et madame Trépanier a indiqué... vous étiez dans
12 la salle ce matin quand elle a témoigné?

13 R. Oui, oui.

14 Q. Elle a indiqué que pour ce qui est du financement,
15 les coordonnateurs se rapportaient à elle à
16 Montréal. Donc est-ce que c'est exact, vous vous
17 rapportiez à madame Trépanier pour ce qui est du
18 financement?

19 R. Tout, oui, tout transitait par madame Trépanier.

20 Q. Madame Trépanier a parlé de deux (2) activités
21 plus... plus importantes dans l'Est du Québec, un
22 tournoi de golf et le cocktail du chef?

23 R. Le cocktail du chef du parti, oui.

24 Q. Quel était votre rôle en ce qui concerne ces deux
25 (2) activités?

1 R. Je supervisais ces activités et je prenais une
2 bonne part à ces activités. Et, moi, j'avais une
3 équipe de financement avec moi, là, il y avait
4 monsieur Rondeau, il y avait monsieur Fava, alors
5 nous, là, on était comme les coordonnateurs.
6 Parce que comme on vous l'a expliqué, en début
7 d'année, le premier (1^{er}) janvier, la campagne de
8 financement commence, elle finit le trente et un
9 (31) décembre et les comtés font des activités de
10 financement. Quand on arrive à la fin de l'année,
11 il y a des comtés qu'il manque dix mille (10 000),
12 il manque cinq mille (5 000), il manque quelques
13 mille piastres, alors on fait une activité qui
14 devient une activité régionale.
15 Exemple, le tournoi de golf de l'Est du Québec, je
16 pouvais avoir cinquante (50) joueurs qui venaient
17 du Saguenay-Lac-St-Jean et je pouvais avoir dix
18 (10) joueurs qui venaient de la Côte-Nord, qui
19 venaient de Rimouski, qui venaient d'un peu
20 partout. Alors, nous, on coordonnait ça. Et
21 quand on décréait la date selon la disponibilité
22 du chef, bien, on faisait imprimer des cartons
23 puis on envoyait ça dans les comtés. C'était une
24 activité régionale qui était supervisée par moi et
25 avec mes bénévoles, monsieur Rondeau puis monsieur

1 Fava.

2 Q. Donc, votre rôle était au niveau de la
3 planification aussi de l'activité, c'est exact?

4 R. La planification et organiser, tout réserver,
5 s'assurer de la disponibilité du premier ministre
6 qui venait toujours faire une allocution après le
7 tournoi de golf et s'assurer d'avoir des élus qui
8 jouaient, qui venaient au tournoi pour pouvoir
9 rencontrer nos militants.

10 Q. Puis s'assurer de la disponibilité du premier
11 ministre, là, qui s'occupait de ça dans votre
12 équipe?

13 R. C'est moi.

14 Q. Si je comprends bien, vous, vous étiez le
15 permanent dans cette structure-là?

16 R. C'est ça, moi, je suis un employé qui était
17 rémunéré, c'était ma fonction.

18 Q. Donc, vous étiez là à l'année?

19 R. À l'année.

20 Q. Et vos collaborateurs, monsieur Rondeau et Fava,
21 quel était leur statut dans le...

22 R. Ça, c'était...

23 Q. ... dans le parti?

24 R. ... des bénévoles qui donnaient un coup de main,
25 qui avaient une expérience parce que ça faisait

1 longtemps qu'ils étaient là. Moi, ça a été... ça
2 a été comme mes mentors là-dedans, tu sais, il y
3 avait un réseau de contacts et... c'est ça, là.
4 Moi, j'ai développé le réseau de contacts entre
5 quatre-vingt-dix-huit (98) et deux mille trois
6 (2003), j'ai fait le tour de tout l'est du Québec
7 et même un peu plus.

8 Q. Monsieur Fava et monsieur Rondeau, vous les avez
9 rencontrés quand?

10 R. Monsieur Fava, je pense que je l'ai connu... moi,
11 je suis arrivé comme bénévole au parti
12 probablement... parce que je suis arrivé à Québec
13 en quatre-vingt-trois (83), je viens de la
14 Gaspésie, début quatre-vingt-quatre (84), milieu
15 quatre-vingt-quatre (84), là, et au fil des ans on
16 est devenu des amis.

17 Q. Et monsieur Rondeau?

18 R. Les deux (2).

19 Q. Les deux (2)?

20 R. J'ai... j'ai connu monsieur Rondeau pour
21 commencer, puis comme monsieur Fava était un ami
22 de monsieur Rondeau, par la force des choses j'ai
23 connu monsieur Fava.

24 Q. Donc... puis de façon spécifique on parlait du
25 tournoi de golf, là, quelles étaient les

- 1 responsabilités de monsieur Fava et de monsieur
2 Rondeau pour l'organisation de cette activité-là?
- 3 R. Bien, ils apportaient un apport au niveau de... le
4 tournoi de golf, je pense que je l'ai... je l'ai
5 mentionné quand j'avais rencontré, c'était peut-
6 être à la hauteur de quinze (15 %), vingt pour
7 cent (20 %), leur apport... tu sais, il y avait
8 des gens... parce qu'ils jouaient au golf les deux
9 (2) à ce tournoi-là et ils vendaient des cartes à
10 des amis pour jouer, puis c'était ça leur apport.
- 11 Q. Quand vous dites...
- 12 R. Ils avaient un plus gros apport pour le cocktail.
- 13 Q. ... quinze (15 %), vingt pour cent (20 %), qui
14 récoltait le quatre-vingt-cinq (85 %) ou quatre-
15 vingts pour cent (80 %) du reste?
- 16 R. C'était les comtés, comme je vous disais tantôt.
17 Exemple le Saguenay-Lac Saint-Jean, j'avais quinze
18 (15), vingt (20) «foursome» qui venaient de
19 cette... de cette région-là, alors ce sont nos
20 présidents de l'association là-bas, nos
21 responsables, qui amenaient les joueurs du
22 Saguenay-Lac Saint-Jean ou des autres régions.
- 23 Q. Donc, les gens dans les comtés vendaient eux-
24 mêmes...
- 25 R. Vendaient des cartes.

1 Q. ... des cartes...

2 R. Des cartes de golf.

3 Q. ... sans que les responsables, votre équipe de
4 financement...

5 R. Non.

6 Q. ... soit nécessairement impliquée.

7 Et pour ce qui est du cocktail du premier
8 ministre, quel était votre rôle et le rôle de
9 monsieur Fava et de monsieur Rondeau?

10 R. C'était un rôle de supervision, c'est un peu... un
11 peu le même principe que le tournoi de golf, sauf
12 que là, ça aussi ça allait... monsieur Fava et
13 monsieur Rondeau avaient un plus gros apport parce
14 qu'on avait... on avait des listes de donateurs
15 des années précédentes, on se partageait ces
16 listes-là, mais aussi on envoyait dans chaque
17 comté des cartons pour inviter les gens dans les
18 comtés.

19 Tu sais, il y a des comtés qui vendaient cinq (5)
20 cartes, il y a des comtés qui vendaient dix (10)
21 cartes de ce cocktail-là.

22 Alors, l'apport de monsieur Fava puis de monsieur
23 Rondeau dans une activité comme ça se situait,
24 moi, je pense, alentour de quarante pour cent
25 (40 %) de l'activité, là. Bon an mal an, c'est

1 une moyenne d'à peu près de trois cent mille
2 piastres (300 000 \$) par année qu'on ramassait.

3 Q. Donc, l'activité totale rapportait trois cent
4 mille dollars (300 000 \$) et l'apport de monsieur
5 Fava et monsieur Rondeau, quarante pour cent
6 (40 %), c'est ce que vous indiquez?

7 R. Alentour de ça, là.

8 Q. Approximativement?

9 R. Tu sais, il y avait des années que c'était moins,
10 il y avait des années que c'était un peu plus, là,
11 ça joue alentour de ça, je n'ai pas...

12 Q. Madame Trépanier, ce matin, a parlé de... il y a
13 deux (2) termes, là, qui ont été étudiés,
14 financement sectoriel et secrétariat général, ou
15 financement secrétariat général, est-ce que vous
16 pouvez expliquer ces termes-là?

17 R. Dans le cocktail de financement qu'on faisait en
18 fin d'année, là, ça se situait, là... ça avait
19 lieu... toujours lieu pas mal entre la fin octobre
20 puis la fin novembre, il y avait les comtés qui
21 étaient mis à contribution, et l'apport de
22 monsieur Fava puis de monsieur Rondeau quand ils
23 vendaient des cartes -- parce que t'as des gens
24 qu'eux autres ils collectaient que... ils
25 n'assignaient pas ça dans un comté. Alors, ça, ça

- 1 devenait le sectoriel, ce qu'on appelait ce matin
2 le 127, là...
- 3 Q. Donc, si on...
- 4 R. ... c'est que ce n'était pas assigné au parti,
5 c'était assigné au secrétariat du parti.
- 6 Q. Donc, si on reprend, là, pour bien situer ce que
7 vous nous expliquez, le cartable, c'est à l'onglet
8 6.
- 9 R. Oui.
- 10 Q. Et c'est... vous avez parlé de 127, donc on voyait
11 «sectoriel» ici.
- 12 R. Dans le tournoi de golf, c'était moins...
- 13 Q. Là, je suis dans le cocktail, monsieur, à la page
14 36.
- 15 R. Ah, excusez-moi. Oui, le montant de quatre-vingt-
16 treize mille piastres (93 000 \$)?
- 17 Q. Oui.
- 18 R. Ça, c'était probablement l'apport de notre équipe
19 de... de monsieur Rondeau et de monsieur Fava et
20 de peut-être quelques personnes.
- 21 Q. Donc, le sectoriel, c'est-à-dire c'est la portion
22 qui n'était pas récoltée, si je peux utiliser le
23 terme, par les comtés, mais par...
- 24 R. Par les comtés.
- 25 Q. ... mais par votre équipe à la permanence à

- 1 Québec?
- 2 R. C'est ça.
- 3 Q. Donc, on constate quatre-vingt-treize mille
- 4 (93 000 \$) sur deux cent vingt-quatre mille
- 5 (224 000 \$), là...
- 6 R. Ça représente, là, si je regarde dans la
- 7 répartition, à peu près quarante et un pour cent
- 8 (41 %) de l'activité. C'est à peu près dans
- 9 l'ordre de quarante pour cent (40 %), là.
- 10 Q. Et pour l'année suivante, vous aviez indiqué, pour
- 11 le golf... vous alliez partir ou indiquer quelque
- 12 chose au sujet du golf, que...
- 13 R. Non, c'est parce que quand vous m'avez demandé de
- 14 regarder, je regardais la page 35, j'ai regardé
- 15 dans le 127, c'est parce qu'il n'y avait aucun
- 16 montant.
- 17 Q. O.K. Et pour maintenant la pièce 42, qui est une
- 18 feuille qui a été remise ce matin séparément.
- 19 R. Attendez un petit peu. Oui?
- 20 Q. Et c'est à la deuxième page pour le cocktail, on
- 21 n'a pas la ligne 127, là, mais on a une ligne
- 22 «secrétariat général»?
- 23 R. D'après moi, ça équivaut à la ligne du 127.
- 24 Q. Donc, c'est l'apport de votre équipe avec monsieur
- 25 Fava, monsieur Rondeau?

- 1 R. À peu près.
- 2 Q. Essentiellement.
- 3 Est-ce que monsieur Rondeau et monsieur Fava ont
- 4 participé à d'autres activités de financement, à
- 5 l'organisation de d'autres activités de
- 6 financement à Québec en deux...
- 7 R. Ça pouvait arriver à l'occasion quand...
- 8 Q. ... deux mille trois (2003), deux mille quatre
- 9 (2004). Excusez-moi.
- 10 R. Oui, ça pouvait arriver à l'occasion quand on
- 11 avait un comté où il n'y avait aucune
- 12 organisation, qu'on n'avait pas de député, qu'on
- 13 parte puis qu'on aille rencontrer l'exécutif de
- 14 l'association pour les aider à se structurer. Ça,
- 15 c'est arrivé à quelques reprises en deux mille
- 16 trois (2003), puis deux mille quatre (2004), puis
- 17 les années subséquentes, là, parce qu'ils avaient
- 18 une expérience au niveau du financement, alors ça
- 19 a arrivé qu'avec moi, là, on faisait le tour, puis
- 20 on allait rencontrer les gens.
- 21 Q. Mais eux leur présence, là, pour les activités du
- 22 parti, étaient à quelle fréquence, là, au cours de
- 23 l'année?
- 24 R. Moi, je les voyais assez régulièrement parce que
- 25 moi j'étais basé à Québec, alors c'était facile,

- 1 c'est deux (2) résidants de la région de Québec.
2 Vous savez, nous, le parti comme tel, on avait
3 deux (2) activités d'organisées, mais les comtés
4 dans la région de Québec entre autres, il y a onze
5 (11) comtés, il pouvait y avoir des cocktails de
6 financement, il pouvait y avoir une épluchette de
7 blé d'Inde, il pouvait y avoir un souper aux hot-
8 dogs, il pouvait y avoir... Alors, ça arrivait
9 qu'ils participaient à ces activités-là.
10 Après ça, les activités du parti, un conseil
11 général, un congrès des membres, bien ils
12 pouvaient être là comme tous les autres militants
13 parce que, avant tout, c'était des militants
14 libéraux.
- 15 Q. Mais est-ce que... c'est-à-dire est-ce que c'est
16 des gens qui avaient des emplois à l'extérieur?
- 17 R. Oui. Monsieur Rondeau est un comptable dans une
18 firme de comptables et monsieur Fava il avait une
19 entreprise de construction.
- 20 Q. Puis est-ce qu'il y avait une intensité
21 particulière, est-ce qu'ils étaient plus présents
22 à une période de l'année qu'à une autre?
- 23 R. Oui, et à partir de, je vous dirais, vers la fin
24 d'août jusqu'à Noël, parce qu'après qu'on faisait
25 l'activité, là, c'était... les gens venaient, mais

- 1 les gens ne payaient pas nécessairement sur place,
2 alors après il fallait... ceux-là qui étaient
3 venus, il fallait qu'ils payent. Alors, là, on se
4 voyait plus souvent à cette période-là de l'année.
- 5 Q. Donc, la période qui coïncide aux deux (2)
6 activités, le golf et...
- 7 R. Exactement.
- 8 Q. ... le cocktail, essentiellement?
- 9 R. Entre... le golf était toujours au début
10 septembre, deuxième mardi de septembre, aller
11 jusqu'à Noël.
- 12 Q. Et madame Trépanier a expliqué, vous pouvez le
13 confirmer, que les fonds qui étaient recueillis
14 étaient transmis par vous à la permanence à
15 Montréal, c'est exact?
- 16 R. C'est ça.
- 17 Q. C'était votre rôle.
- 18 R. Moi, je ramassais les chèques, on faisait les
19 reçus au parti, à la permanence, et après ça on
20 envoyait ça au Service de financement, à madame
21 Trépanier.
- 22 Q. Maintenant, et j'ai abordé ce thème-là aussi avec
23 madame Trépanier, lors des activités du parti, en
24 fait les deux (2) dont on a traité plus
25 spécifiquement, le golf et le cocktail, le premier

1 ministre et les ministres étaient présents, c'est
2 exact?

3 R. Oui.

4 Q. Donc, vous et les... je présume monsieur Fava et
5 monsieur Rondeau et les autres personnes qui
6 avaient une implication dans le financement
7 avaient accès ou, en fait, rencontraient les...
8 monsieur le premier ministre et les ministres
9 qui...

10 R. S'il y avait trois cents (300) personnes au
11 cocktail, les trois cents (300) personnes avaient
12 accès à tous les députés, ministres et le premier
13 ministre.

14 Q. J'aimerais aborder un thème. Après... donc, le
15 Parti libéral a été élu en deux mille trois
16 (2003), a repris le pouvoir après neuf (9) ans, si
17 je peux m'exprimer ainsi, de disette, neuf (9) ans
18 dans l'opposition, c'est ça?

19 Est-ce que vous, vous étiez... vous avez occupé
20 des fonctions au parti à partir de quatre-vingt-
21 dix-sept (97), donc six (6) ans avant que le parti
22 reprenne le pouvoir, c'est exact?

23 R. Oui.

24 Q. Est-ce qu'il y a eu, à l'arrivée du pouvoir, une
25 ruée aux portes de...

- 1 R. Bien...
- 2 Q. Laissez-moi terminer, monsieur Leblanc.
- 3 R. Excusez-moi.
- 4 Q. Une ruée aux portes pour des gens qui souhaitaient
5 être nommés soit dans des instances du parti ou
6 encore dans des postes dans la fonction publique
7 au Québec?
- 8 R. Oui. Quand tu es dans l'opposition, on est un
9 groupe à peu près de soixante-quinze (75), quatre-
10 vingts (80) personnes, tu as les... les bureaux où
11 il y avait des députés, bien il y a des
12 responsables dans les bureaux de comtés, il y a du
13 personnel à l'Assemblée nationale, et on était des
14 employés du parti, alors tu es soixante-quinze
15 (75), quatre-vingts (80) personnes, puis du jour
16 au lendemain tu te ramasses que tu as cinq (5),
17 six cents (600) postes. Alors, c'est sûr, on a
18 travaillé avec des bénévoles, on a travaillé avec
19 des gens dans les cinq (5) dernières années, il y
20 a des gens qui manifestent un intérêt pour
21 travailler dans un cabinet politique, que ce soit
22 comme attaché politique, attaché de presse,
23 directeur de cabinet, personnel clérical, c'est
24 sûr qu'on avait des demandes.
- 25 Q. Vous parlez de cinq (5), six cents (600) postes,

1 vous... je crois comprendre que c'est cinq (5),
2 six cents (600) postes dans les cabinets
3 politiques?

4 R. Dans les cabinets ou dans les bureaux de comté, tu
5 sais. Exemple, si tu as quatre-vingts (80)
6 députés, c'est quatre (4), cinq (5) personnes, ça
7 donne un nombre; après ça tu as vingt-deux (22),
8 vingt-trois (23), vingt-quatre (24) ministres, je
9 ne le sais pas, une dizaine de personnes. C'est
10 à peu près ça, là.

11 Q. Donc, ça, ça serait des employés ou des personnes
12 qui travaillent pour...

13 R. Des employés politiques.

14 Q. Des employés politiques?

15 R. Oui.

16 Q. Donc, généralement pas mal tous des libéraux?

17 R. J'espère! J'espère!

18 Q. Alors, en ce qui concerne des postes dans la
19 Fonction publique ou dans l'appareil public au
20 Québec, est-ce que vous receviez une avalanche de
21 demandes semblables lors de l'arrivée... après
22 l'arrivée au pouvoir des libéraux?

23 R. Hé! Ça, c'est toujours une question embêtante
24 parce que, pour travailler au gouvernement, il
25 faut que tu passes un concours.

1 Alors, les gens peuvent t'envoyer... parce que,
2 là, on vient de prendre le pouvoir, ils peuvent
3 t'envoyer un c.v., on peut dire que c'est toujours
4 une patate chaude pour nous autres les permanents
5 du parti parce qu'on fait quoi avec ça. Alors, et
6 au niveau politique ce n'est pas compliqué, je
7 veux dire, on peut l'envoyer si on connaît le
8 directeur de cabinet ou on l'envoie dans le
9 Cabinet, on envoie le c.v., on le fait suivre,
10 mais pas plus que ça, là, tu sais. Et évidemment,
11 là, tu as été en contact avec des gens pendant
12 quatre (4), cinq (5) ans quand tu fais le tour,
13 moi j'ai fait le tour du Québec à de nombreuses
14 reprises, là, et quand je dis de nombreuses
15 reprises, là, je l'ai fait le tour du Québec, là.
16 Alors, ça pouvait arriver qu'il y ait des gens qui
17 nous rencontrent puis ils nous disent ça, bien, au
18 moins on faisait suivre le c.v., puis on avait un
19 point de chute ou si je connaissais un directeur
20 de cabinet, bien, je l'envoyais là puis, après,
21 c'est fini, là, je ne m'occupais pas de ça.
22 J'avais bien d'autre travail à faire que ça.

23 Q. Est-ce qu'il vous est déjà arrivé de recevoir une
24 demande ou un curriculum vitae d'une personne ou
25 d'un avocat qui voulait être nommé juge au Québec?

- 1 R. Ça a pu arriver au fil des années, exemple je vais
2 vous donner là... bien, attends un peu, supposons
3 par exemple la Côte-Nord où on n'avait pas de
4 député, puis par l'entremise du président de
5 l'association ou quelqu'un qui était dans
6 l'association, il y a un poste d'ouvert ou il y a
7 un poste qui va être ouvert, parce que c'est
8 toujours ça.
- 9 Sauf qu'il y avait une affaire que moi je savais
10 dans mon rôle, c'est que si tu voulais appliquer
11 sur un poste pour être juge ou si tu appliquais
12 sur un poste, il fallait que tu passes un... pas
13 un concours, en tout cas, un... tu auras beau être
14 le meilleur avocat du monde, si tu n'avais pas
15 passé le comité de sélection, tu ne seras jamais
16 nommé de ta vie.
- 17 Alors, je ne me mêlais pas de ça, là, dans le
18 fond, mais ça pouvait arriver que je fasse suivre
19 si j'avais une demande parce que je ne pouvais pas
20 prendre le c.v. puis le mettre dans la poubelle.
21 Si c'était, exemple, pour un poste de juge,
22 j'envoyais ça au cabinet du ministre de la Justice
23 ou je l'envoyais à la coordonnatrice au bureau du
24 premier ministre.
- 25 Q. La coordonnatrice au bureau du premier ministre,

- 1 c'était qui? À qui vous faites référence?
- 2 R. C'était madame Landry, Chantal Landry.
- 3 Q. Et c'est arrivé combien de fois? En fait, vous
- 4 disiez que ça pouvait arriver, est-ce que c'est
- 5 arrivé et, si oui, combien de fois?
- 6 R. Bien, c'est arrivé, là...
- 7 Q. À votre mémoire?
- 8 R. ... j'ai... entre deux mille trois (2003) et deux
- 9 mille neuf (2009), c'est peut-être arrivé cinq
- 10 (5), six (6) fois, là, je n'ai pas de... mais ça
- 11 n'a pas arrivé souvent.
- 12 Q. Et lorsque vous avez transmis, soit à madame
- 13 Landry ou au bureau du ministre, quel était le...
- 14 est-ce que vous avez eu quelque autre intervention
- 15 à ce sujet-là...
- 16 R. Non.
- 17 Q. ... par la suite?
- 18 R. Non, une fois que je transmettais un c.v., je ne
- 19 faisais aucun suivi, parce que ce n'était pas mon
- 20 rôle dans le fond.
- 21 Q. Madame Landry, vous la... deux mille trois, deux
- 22 mille quatre (2003-2004) et même maintenant vous
- 23 la connaissez?
- 24 R. Oui.
- 25 Q. Est-ce qu'elle a travaillé avec vous au parti...

- 1 R. Oui.
- 2 Q. ... avant l'élection?
- 3 R. Oui.
- 4 Q. Quelles étaient ses fonctions?
- 5 R. Elle était responsable de l'organisation de pas
6 mal tout le Québec.
- 7 Q. Pour le Québec?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. Vous étiez en contact avec elle fréquemment?
- 10 R. Oui, parce que j'étais coordonnateur, alors on
11 avait régulièrement, puis tu sais, le lendemain de
12 l'élection, tu as gagné ou tu as perdu, tu es déjà
13 en préparatifs pour l'échéancier dans quatre (4)
14 ans, alors on est en mode électoral tout le temps.
- 15 Q. Est-ce que c'est possible qu'elle travaillait à la
16 permanence à Québec?
- 17 R. Oui.
- 18 Q. À quelle période?
- 19 R. Si mon souvenir est... je pense que c'est après
20 l'élection de quatre-vingt-dix-huit (98), là, je
21 ne peux pas vous dire si c'est en quatre-vingt-
22 neuf (99) ou en deux mille (2000), là, mais j'ai
23 travaillé avec, oui.
- 24 Q. Puis est-ce que vous êtes resté en contact avec
25 madame Landry une fois qu'elle a été nommée, elle

1 a transféré au bureau du premier ministre après
2 l'élection, c'est exact?

3 R. Oui, parce que toutes les activités du parti,
4 conseil général, congrès, activités sectorielles,
5 madame Landry était là.

6 Q. Est-ce qu'elle était en charge d'organiser ces
7 activités-là?

8 R. Non.

9 Q. Est-ce qu'elle avait une responsabilité politique?

10 R. Non.

11 Q. Quelle était la compréhension de son... votre
12 compréhension de son rôle au bureau du premier
13 ministre?

14 R. Madame... je n'ai jamais... vraiment son rôle,
15 mais moi je pense, là, c'était comme le point de
16 chute, là, moi, là, c'est quelqu'un avec qui
17 j'avais travaillé puis...

18 Q. Est-ce que monsieur... d'abord, monsieur Fava et
19 monsieur Rondeau sont vos amis, c'est exact?

20 R. Oui.

21 Q. Vous les voyez... est-ce que vous les voyez même
22 encore de façon régulière?

23 R. Oui oui, oui, régulièrement.

24 Q. Est-ce que c'était la même chose en deux mille
25 trois, deux mille quatre (2003-2004), c'était vos

1 amis?

2 R. Oui.

3 Q. Est-ce que l'un ou l'autre ou les deux vous ont
4 déjà parlé de... du juge Michel Simard et d'une
5 promotion ou d'une nomination qu'il pourrait avoir
6 éventuellement?

7 R. J'ai entendu le nom, c'est-tu avant, c'est-tu
8 après, parce qu'évidemment je rencontrais monsieur
9 Rondeau puis monsieur Fava régulièrement, je ne
10 pourrais pas vous situer dans le temps où j'ai
11 entendu parler de ça.

12 Q. Qu'est-ce que vous avez entendu parler exactement?

13 R. Non non, bien, que le juge Simard avait été nommé
14 juge en chef adjoint.

15 Q. Mais avant qu'il soit nommé, est-ce que monsieur
16 Rondeau et monsieur Fava vous en ont déjà parlé?

17 R. Non, moi j'ai... non, ce n'est pas des choses,
18 là... moi je parlais beaucoup de financement avec
19 eux autres parce que... mais je ne me souviens pas
20 d'avoir parlé de ça.

21 Q. Est-ce qu'ils ont déjà parlé avec vous de monsieur
22 Marc Bisson et de madame Line Gosselin-Després?

23 R. Non. Marc Bisson, là, j'ai entendu son nom, mais
24 je connaissais son père parce que j'ai... comme
25 madame Trépanier parlait ce matin, entre quatre-

1 vingt-dix-huit (98) et deux mille trois (2003),
2 j'ai siégé sur la Commission des finances au parti
3 et monsieur Bisson était dessus, mais son fils,
4 là, et madame Gosselin-Després, non, j'ai entendu
5 ça dans les nouvelles, là, quand ça a sorti, je ne
6 sais pas si c'était au mois d'avril ou...

7 Q. Puis monsieur le juge Simard, est-ce que vous le
8 connaissiez? Est-ce que vous le connaissez?

9 R. Lui, je pense que j'ai vu sa photo qui a passé aux
10 nouvelles.

11 Q. Puis est-ce que monsieur Fava ou monsieur Rondeau
12 ont déjà évoqué avec vous l'idée que... le fait,
13 par exemple, qu'ils ont parlé de monsieur le juge
14 Simard à monsieur Bellemare, par exemple?

15 R. Je ne me souviens pas de ça.

16 Q. Vous n'avez pas de mémoire sur...

17 R. À mon souvenir, non.

18 Q. Monsieur Bellemare, est-ce que vous... maître
19 Bellemare, est-ce que vous le connaissez?

20 R. Oui. Et aller jusqu'à la déclaration au mois
21 d'avril, là, je pensais que ce c'était... pas un
22 ami parce que je n'irais pas jusque-là, mais moi,
23 mon fils joue au hockey pour les Gouverneurs de
24 Sainte-Foy, puis son fils, lui aussi, et entre le
25 mois de septembre et le mois d'avril, on se voit

1 presqu'à toutes les fins de semaine et souvent, on
2 a jasé ensemble de sports et de... alors j'ai été
3 surpris un peu qu'il parle avec un gars qui disait
4 qu'il était croche, puis qu'il comptait de
5 l'argent, là, ça m'a surpris un peu.

6 Q. Et est-ce que... donc, monsieur... maître
7 Bellemare a quitté la politique en deux mille
8 quatre (2004), vous vous souvenez de ça, est-ce
9 que vous avez maintenu des liens... bien, vous
10 l'expliquez, là, c'est dans ce contexte-là que
11 vous avez... que vous avez vu maître Bellemare par
12 la suite dans ce contexte-là, c'est exact?

13 R. Et en deux mille cinq (2005), quand il s'est
14 présenté à la mairie de Québec, j'ai été approché
15 pour aller à la réunion.

16 Et il faut... il faut se situer dans le contexte,
17 à ce moment-là il y avait quatre (4), cinq (5)
18 candidats à la mairie de la Ville de Québec et il
19 y avait beaucoup de libéraux qui travaillaient
20 avec différents candidats. Alors moi, comme
21 j'étais un employé du parti qui était responsable
22 du financement, je me souviens que l'organisateur
23 en chef, qui était mon patron, Benoît Savard, il
24 m'avait dit : «Les bénévoles, ils peuvent aller là
25 à titre personnel, mais toi, comme employé du

1 parti, tu ne peux pas aller là.» Alors, je
2 n'étais pas allé à cette rencontre-là.

3 Q. Donc, deux mille cinq (2005), vous parlez de
4 quelle rencontre exactement?

5 R. La rencontre, là, qui a été... où il y a eu une
6 présentation où monsieur Bellemare a convoqué
7 Charles et Franco, et j'avais été convoqué aussi
8 pour aller à cette réunion pour faire son
9 financement.

10 Q. Vous savez ça comment que maître Bellemare avait
11 convoqué Charles et Franco?

12 R. Parce que moi, Charles et Franco, on se voyait
13 régulièrement, je vous ai dit tantôt que c'était
14 devenu des amis, puis ils ont parlé de ça, puis on
15 était comme une équipe.

16 Q. Donc, c'est vous qui... c'est eux qui vous ont dit
17 ça?

18 R. Ça, ça se... je ne peux pas... je ne peux pas
19 certifier que c'est maître Bellemare lui-même qui
20 m'aurait dit ça, ou c'est quelqu'un de son
21 entourage, mais c'est sûr et certain que j'ai été
22 approché, dans mon souvenir, pour aller à cette
23 rencontre-là.

24 Q. Et vous ne savez pas si c'est maître Bellemare
25 ou...?

1 R. Non.

2 Q. Puis le fait que monsieur Fava parlait d'avoir été
3 invité par maître Bellemare, là, est-ce que ça
4 vous a été dit comme ça ou c'est ce que vous avez
5 compris?

6 R. Ah, non non, c'est... on a même discuté de la
7 rencontre après, là. Oui, on était assez proche
8 pour ça, là, et effectivement la soirée avait été
9 houleuse, parce que ce que Charles puis Franco
10 disaient, c'est que...

11 **Me RÉNALD BEAUDRY**

12 pour Me Marc Bellemare :

13 Je m'objecte à ce que le témoin réponde là-dessus,
14 Monsieur le commissaire. Monsieur Fava et
15 monsieur Rondeau seront ici pour témoigner la
16 semaine prochaine, ils viendront dire ce qu'ils
17 ont à dire.

18 **Me MICHEL BASTARACHE**

19 commissaire :

20 Oui, il suffit qu'on sache qu'ils étaient à la
21 réunion, je pense.

22 **Me SIMON RUEL**

23 procureur en chef adjoint :

24 O.K. Très bien.

25 Ce sont mes questions, Monsieur le commissaire,

1 pour le témoin.

2 Je vous remercie.

3 **Me SUZANNE CÔTÉ**

4 pour le Gouvernement du Québec :

5 Je n'ai pas de questions, Monsieur le commissaire.

6 **Me MICHEL BASTARACHE**

7 commissaire :

8 Monsieur Ryan?

9 **Me ANDRÉ RYAN**

10 pour l'Honorable Jean Charest :

11 Non.

12 **Me ANDRÉ DUGAS**

13 pour la Parti libéral du Québec :

14 Moi, comme c'est quelqu'un du Parti libéral, je
15 vais attendre...

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 Oui.

19 **Me ANDRÉ DUGAS**

20 pour le Parti Libéral du Québec :

21 ... que d'autres personnes posent des questions...

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 Monsieur Bourque?

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me ANDRÉ DUGAS

pour le Parti Libéral du Québec :
... j'aviserais.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :
Monsieur Bourque?

Me PIERRE BOURQUE

pour le Barreau du Québec :
Je n'ai pas de questions, Monsieur le commissaire.
Et maître Chatelain n'a pas de questions non plus.

Me SIMON RUEL

procureur en chef adjoint :
Est-ce que vous me permettez, Monsieur le
commissaire?

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :
Oui, certainement.
Vous avez une question additionnelle?

Me SIMON RUEL

procureur en chef adjoint :
Je n'ai pas d'autres questions. Merci.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :
Monsieur Beaudry?

1 **CONTRE-INTERROGÉ PAR Me RÉNALD BEAUDRY**

2 pour Me Marc Bellemare :

3 Bonjour, monsieur Leblanc, Réналd Beaudry, je
4 représente Marc Bellemare.

5 Q. Vous avez mentionné tout à l'heure que vous
6 êtes... vous êtes un individu qui venez de la
7 Gaspésie, c'est exact?

8 R. ...

9 Q. Et à l'époque où vous étiez en Gaspésie, est-ce
10 qu'il est exact de dire que vous aviez travaillé
11 avec Marc-Yvan Côté, Jerry Ferguson et Georges
12 St-Laurent à la collecte de fonds pour le Parti
13 libéral?

14 R. Non.

15 Q. Non?

16 R. Quand j'étais en Gaspésie, je n'étais pas impliqué
17 en politique.

18 Q. Vous n'étiez pas impliqué, vous avez commencé ici
19 à Québec?

20 R. C'est ça.

21 Q. Bien. Vous avez parlé également tout à l'heure
22 dans votre témoignage, on a parlé du sectoriel et
23 le fameux cent vingt-sept (127) au niveau des
24 bilans qu'on a vus tout à l'heure, est-ce que vous
25 êtes à même de dire à monsieur le commissaire

- 1 quelle portion pouvait être collectée, soit par
2 vous, soit par monsieur Fava ou soit par monsieur
3 Rondeau dans les... le montant qui apparaît?
- 4 R. Dans le cent vingt-sept (127)?
- 5 Q. Oui?
- 6 R. C'était à peu près l'équivalent de quarante pour
7 cent (40 %).
- 8 Q. Qui était... le cent vingt-sept mille (127 000)
9 représentait quarante pour cent (40 %) de
10 l'événement lui-même, hein?
- 11 R. ...
- 12 Q. C'est ce que vous dites?
- 13 R. ...
- 14 Q. Bon. Mais ce quarante pour cent (40 %)-là, est-ce
15 qu'il y en a... la grande partie était collectée
16 par monsieur Fava ou était collectée par vous ou
17 était collectée par monsieur Rondeau?
- 18 R. Ça, j'aimerais peut-être amener une correction au
19 chiffre, là, que vous avez mentionné tantôt à
20 madame Trépanier que monsieur Fava ramassait, que
21 vous aviez lu ou qu'il ramassait quatre cent mille
22 piastres (400 000 \$).
- 23 Monsieur Fava est allé à la télévision, il a parlé
24 à l'émission de Jean-Luc Mongrain...
- 25 Q. Hum hum.

- 1 R. ... il a dit qu'on était entre douze (12) et
2 quinze (15) personnes qui ramassaient quatre cent
3 mille dollars (400 000 \$). Douze (12) et quinze
4 (15) personnes qui ramassent quatre cent mille
5 (400 000), puis dire que c'est un individu qui
6 ramasse quatre cent mille (400 000), il y a une
7 grosse marge entre les deux (2).
8 Alors, c'était à peu près, toutes proportions
9 gardées, c'était-tu vingt pour cent (20 %) du
10 quarante pour cent (40 %) ou cinquante pour cent
11 (50 %) du quarante (40) Franco et Charles? Dans
12 l'ensemble, là, notre contribution aux deux (2)
13 activités...
- 14 Q. Oui.
- 15 R. ... le golf... c'était à peu près quarante pour
16 cent (40 %) dans le cocktail puis peut-être quinze
17 (15), vingt pour cent (20 %) dans le golf, parce
18 que le golf c'était beaucoup les comtés qui
19 étaient mis à contribution.
- 20 Q. O.K. Vous avez également parlé tout à l'heure que,
21 évidemment, vous avez passé neuf (9) ans dans
22 l'opposition et que ça ruait un peu aux portes,
23 là, quand le Parti libéral a été élu.
24 Vous avez parlé également du changement de
25 personnel, c'est-à-dire que... bien, «changement

- 1 de personnel», il y a...
- 2 R. L'ajout de personnel.
- 3 Q. L'ajout de personnel.
- 4 Je comprends que le parti qui était au pouvoir
- 5 avant le Parti libéral avait déjà son personnel?
- 6 R. ...
- 7 Q. Est-ce que... -- vous faites signe que oui, pour
- 8 que ce soit enregistré...
- 9 R. Excusez. Excusez-moi.
- 10 Q. Il n'y a pas de quoi.
- 11 R. Oui.
- 12 Q. Il n'y a pas de quoi.
- 13 Alors, oui, le parti qui était au pouvoir avant
- 14 avait son personnel, c'est exact?
- 15 R. Oui, mais exemple, là il ne faut pas que... bien
- 16 oui, si dans le comté de Charlebourg il y avait un
- 17 député péquiste, puis ça devenait un député
- 18 libéral, c'est sûr que tout le personnel péquiste
- 19 sortait du bureau de comté.
- 20 Q. Ils étaient déplacés puis on mettait des libéraux.
- 21 C'est exact?
- 22 R. Bien, pas nécessairement des libéraux, mais des
- 23 gens qui ont des allégeances avec nous.
- 24 Q. Voilà. Bon.
- 25 R. Puis j'espère que c'est ça qu'on a fait!

- 1 Q. Bon. Qui s'occupait... vous avez parlé, là, tout
2 à l'heure, que... vous avez parlé d'un point de
3 chute, entre autres Chantal Landry. Est-ce que
4 madame Landry s'occupait effectivement de trouver
5 du personnel pour ces gens-là, les députés qui
6 étaient élus, qui avaient besoin de personnel, les
7 ministres qui avaient besoin de personnel?
- 8 R. Oui, mais il y a des gens qui avaient besoin...
- 9 Q. Hum hum.
- 10 R. ... puis il n'y avait pas de banque de données ou
11 de... et, effectivement, ils pouvaient parler à
12 madame Landry.
- 13 Q. Madame Landry était le point central de ça pour
14 trouver les gens qu'on avait besoin?
- 15 R. C'est ça.
- 16 Q. Autant que faire possi... autant que faire se
17 peut, des bons libéraux ou des gens qui avaient...
- 18 R. De la famille.
- 19 Q. ... des accointances -- de la famille. C'est
20 important la famille pour le Parti libéral?
- 21 R. C'est très important.
- 22 Q. Quand on ne fait plus...
- 23 R. Alors, moi, j'ai une deuxième famille.
- 24 Q. Quand on ne fait plus partie de la famille, c'est
25 important aussi?

- 1 R. Bien, «c'est important», quand on ne veut pas
2 faire partie de la famille, quand on décide de
3 claquer la porte, ça, on vit avec...
- 4 Q. On vit avec les conséquences?
- 5 R. C'est ça.
- 6 Q. Oui. Merci.
- 7 Donc, il n'était pas... il n'était pas rare ou il
8 n'était pas extraordinaire que ce soit un chef de
9 cabinet, que ce soit un employé dans un cabinet
10 soit changé de poste parce qu'il n'avait pas la
11 bonne allégeance politique?
- 12 R. Non, je pense que ça n'arrivait pas.
- 13 Q. Vous pensez que ça n'arrivait pas?
- 14 R. Non.
- 15 Q. Mais vous venez de dire que tout le personnel, par
16 exemple, les péquistes s'en allait?
- 17 R. Non, non, mais c'est sûr que c'est... oui, mais
18 c'est parce que vous comprenez que c'est deux (2)
19 affaires complètement différentes.
- 20 Q. Bien, expliquez-nous.
- 21 R. Quand tu arrives...
- 22 Q. Oui.
- 23 R. ... quand tu gagnes une élection...
- 24 Q. Hum hum.
- 25 R. ... puis j'ai fait de nombreuses élections

1 partielles, tu arrives dans une élection, tu as un
2 bureau de comté, si tu... je veux dire,
3 premièrement la personne qui travaille pour un
4 député péquiste ou un député de l'ADQ, je ne suis
5 pas sûr qu'il est intéressé à rester là avec le
6 député libéral, c'est sûr que tout ce personne-là
7 change.

8 Q. O.K.

9 R. Responsable du bureau de comté ou chef de cabinet
10 ou attaché de presse.

11 Q. Ça peut changer?

12 R. C'est ça.

13 Q. Chef de cabinet, attaché de presse. Bien.

14 Vous avez également parlé dans votre témoignage
15 tout à l'heure qu'il est arrivé peut-être, et je
16 ne veux pas vous induire en erreur, j'ai compris
17 sept (7), huit (8), neuf (9) fois, puis ça peut
18 être moins que ça, plus que ça, que des gens vous
19 auraient envoyé des c.v. pour des postes à la
20 magistrature ou des postes au gouvernement, c'est
21 exact?

22 R. Oui, ça a pu arriver.

23 Q. C'est un ordre de grandeur qui est raisonnable,
24 ça?

25 R. Bien, au fil des années, là, oui.

- 1 Q. Oui.
- 2 R. Ça peut...
- 3 Q. Vous, vous êtes collecteur de fonds ou
4 solliciteur...
- 5 R. Solliciteur, j'aime mieux moi aussi.
- 6 Q. ... selon ce que...
- 7 R. Oui.
- 8 Q. .. comme madame l'a dit ce matin, vous êtes
9 solliciteur, donc, pour le Parti libéral.
10 Parmi les gens qui vous côtoient, c'est connu, ça,
11 que vous faites ça comme travail?
- 12 R. Que je sollicite...
- 13 Q. Oui.
- 14 R. ... pour le parti? Oui.
- 15 Q. Oui. Est-ce qu'il est également connu de façon
16 générale que vous pouvez avoir vos entrées au
17 gouvernement parce que vous sollicitez beaucoup de
18 gens, vous apportez de l'argent au parti?
- 19 R. Que je peux avoir mes entrées, oui.
- 20 Q. Hein, vous connaissez les chefs de cabinet, vous
21 connaissez les ministres, vous connaissez les
22 députés, vous connaissez bien du monde,
23 finalement, vous êtes là depuis longtemps?
- 24 R. C'est qu'à la base, que tu sois député, que tu
25 sois ministre, que tu sois chef de cabinet, tu es

1 | membre du parti...

2 Q. | Oui.

3 R. | ... tu fais partie de la famille.

4 Q. | Je com...

5 R. | C'est sûr que je côtoie tous ces gens-là, puis
6 | j'ai fait le tour du Québec, je vous dirais, là,
7 | je parle de mon emploi au parti...

8 Q. | C'est ça.

9 R. | ... je l'ai même fait avant comme bénévole.

10 Q. | Parce qu'il y a bien des gens qui ont leur carte
11 | du Parti libéral, puis qu'eux autres ils ne savent
12 | pas ou ils ne conçoivent pas qu'ils puissent
13 | demain matin aller rencontrer un ministre, par
14 | exemple, ils vont passer par vous?

15 R. | Non, ça je ne suis pas d'accord avec vous, parce
16 | que la base -- et ça, depuis que je suis en
17 | politique, puis j'ai été... bien, c'est vrai que
18 | depuis un an et demi je ne suis plus là, j'ai été
19 | là pendant vingt-six (26) ans...

20 Q. | Hum hum.

21 R. | ... -- les députés, les ministres, c'est des gens
22 | qui sont accessibles.

23 Q. | Oui.

24 R. | Si tu pars aujourd'hui, puis tu t'en vas dans le
25 | comté de Montmorency, puis tu es à la pharmacie,

1 puis tu rencontres le député Raymond Bernier,
2 c'est sûr qu'il va te parler. Alors, tous les
3 militants libéraux, parce que ça part d'une
4 association, il y a des rencontres sectorielles,
5 alors...

6 Q. Ça...

7 R. ... c'est des gens qui sont très accessibles.

8 Q. Ça, je suis d'accord avec vous.

9 Mais le citoyen qui ne le sait pas que, par
10 exemple, son ministre, son député est si
11 accessible que ça, mais qui sait que vous, vous
12 êtes collec... solliciteur pour le parti...

13 R. Mais...

14 Q. ... est-ce qu'il est arrivé dans votre carrière de
15 vingt-six (26) ans que quelqu'un vous dise : Aïe,
16 Marcel, pourrais-tu m'organiser, je veux
17 rencontrer mon député ou je veux rencontre mon
18 ministre?

19 R. Bien, il faut savoir, maître Beaudry, que quand tu
20 es un élu, quand les élus sont élus pour la
21 première fois...

22 Q. Hum hum.

23 R. ... qui ils amènent à l'Assemblée nationale quand
24 ils ont leurs bureaux, tout? Ce sont tous des gens
25 de leur comté. Alors, les gens savent qu'ils ont

1 accès à leur député, puis s'il devient ministre,
2 bien c'est un bonus, ils savent qu'ils ont encore
3 accès.

4 Que ça a déjà arriver que quelqu'un me demande de
5 rencontrer, premièrement le ministre, là, ça passe
6 toujours par le personnel de cabinet.

7 Q. O.K.

8 R. Ça, ça a dû arriver.

9 Q. O.K. Que vous, vous preniez un rendez-vous pour
10 quelqu'un que vous connaissiez, ça a pu arriver?

11 R. C'est-à-dire que je mettais quelqu'un en contact
12 avec...

13 Q. En contact?

14 R. ... avec le Cabinet, avec le chef de cabinet ou
15 avec un attaché politique.

16 Q. Pour faciliter la chose?

17 R. Pour du... oui. Bien, «faciliter»...

18 **Me ANDRÉ DUGAS**

19 pour le Parti libéral du Québec :

20 Monsieur le commissaire, c'est bien intéressant
21 tout ça, mais est-ce que c'est dans le mandat de
22 la Commission?

23 **Me RÉNALD BEAUDRY**

24 pour Me Marc Bellemare :

25 Bien, je pense que ça peut être dans le mandat de

1 la Commission de savoir...

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 Je pense que... je pense que ça nous mène aux
5 relations avec monsieur Fava et son rôle dans le
6 parti, là, j'imagine.

7 **Me ANDRÉ DUGAS**

8 pour le Parti libéral du Québec :

9 Bien, qu'on aille au fait. Moi, je n'ai rien
10 contre ça, mais qu'on aille au fait.

11 **Me RÉNALD BEAUDRY**

12 pour maître Bellemare :

13 Je pense que j'ai laissé mon confrère travailler
14 à son rythme et j'apprécierais qu'il me laisse
15 travailler au mien également.

16 Q. Alors, je... monsieur Leblanc, donc, au niveau des
17 postes ou des nominations vous avez dit par
18 exemple tout à l'heure : le meilleur des avocats,
19 s'il n'a pas passé le comité de sélection, il ne
20 peut pas être nommé juge, ça, on s'entend, c'est
21 clair pour tout le monde.

22 Est-ce qu'il vous est déjà arrivé que quelqu'un
23 vous dise : Écoute, je suis sur la «short list»,
24 je l'ai passé le concours, pourrais-tu envoyer mon
25 c.v.?

- 1 R. Jamais.
- 2 Q. Jamais? En vingt-cinq (25) ans, jamais personne
3 vous a dit ça?
- 4 R. Non.
- 5 Q. En vingt-cinq (25) ans, est-ce que quelqu'un vous
6 a déjà dit : Écoute, je veux appliquer sur un
7 poste de juge, peux-tu parler au ministre?
- 8 R. Non.
- 9 Q. Alors qu'il n'avait pas passé le concours, là.
- 10 R. Non.
- 11 Q. Non? C'est quoi les sept (7), huit (8), neuf (9)
12 demandes que vous avez eues en...?
- 13 R. Exemple...
- 14 Q. Oui.
- 15 R. ... ils rouvrent un concours de magistrature dans
16 le district de Baie-Comeau, je ne sais pas comment
17 ça s'appelle parce que je ne connais pas ça.
- 18 Q. Oui.
- 19 R. Il y a un avocat que j'ai peut-être croisé à Baie-
20 Comeau dans une activité du parti...
- 21 Q. Oui.
- 22 R. ... soit à un brunch ou soit à n'importe quoi, ou
23 si moi je ne l'ai pas rencontré, il parle au
24 président de l'association, puis le président de
25 l'association m'envoie un c.v. C'est comme ça.

- 1 Q. Parce qu'ils savent que vous êtes proche des gens
2 du parti, c'est pour ça qu'ils vous en parlent?
- 3 R. Pas parce que... non, l'avocat parle au président
4 de l'association.
- 5 Q. Puis le président vous en parle?
- 6 Q. Sa référence, lui, c'est le coordonnateur, c'est
7 le gars qui va là quatre (4), cinq (5) fois, six
8 (6) fois par année, alors lui, c'est le lien qu'il
9 a avec le parti directement.
- 10 Q. O.K. Vous avez dit également tout à l'heure que
11 quand il vous est arrivé de recevoir des c.v.,
12 vous avez envoyé ça au point de chute à Chantal
13 Landry, c'est exact, ça?
- 14 R. Exemple, là, si c'est un poste... je vais vous
15 donner, il y a des représentants du gouvernement
16 sur un conseil d'administration d'un cégep, alors
17 je l'envoie au ministère de l'Éducation puis au
18 cabinet du premier ministre.
- 19 Q. Hum hum.
- 20 R. Si c'est au ministère de la Justice, je l'envoie
21 au ministère de la Justice puis au cabinet du
22 premier ministre.
- 23 Q. Vous, personnellement, en vingt-six (26) ans de
24 carrière, est-ce que vous aviez des rencontres...
25 Je recommence ma question.

1 En vingt-cinq (25) ans de carrière, à quelle
2 fréquence par année vous pouviez rencontrer
3 monsieur Charest ou le premier ministre?

4 R. Monsieur Charest, je peux vous dire qu'entre
5 quatre-vingt-dix-huit (98) et deux mille trois
6 (2003), je l'ai presque vu tous les jours,
7 j'exagère un peu, et sûrement à toutes les
8 semaines.

9 Q. O.K.

10 R. Mais quand tu tombes au pouvoir, lui, il a un
11 agenda comme premier ministre, puis moi comme
12 responsable j'ai un autre agenda, je peux vous
13 dire que j'ai été au cabinet de monsieur Charest
14 je pense, entre deux mille trois (2003) et deux
15 mille neuf (2009), une ou deux (2) fois. Je suis
16 rentré dans son bureau une fois, un remaniement
17 ministériel, pour aller le saluer.

18 Q. Et quand vous alliez à son bureau, on parle du
19 bureau de Québec ou de Montréal?

20 R. Le bureau de Québec.

21 Q. Le bureau de Québec.

22 Est-ce que vous étiez obligé de signer, à
23 l'entrée, un registre?

24 R. À mon souvenir, oui.

25 Q. Madame Landry, elle, à quelle fréquence vous

1 pouviez la rencontrer pendant mettons la même
2 période, là, par année?

3 R. Madame Landry, je me souviens, je pense que je
4 suis allé une fois ou deux (2) à son bureau, je la
5 voyais dans les activités du parti.

6 Q. Est-ce que c'était pour avoir accès au bureau de
7 madame Landry et ensuite au bureau du premier
8 ministre qu'on devait signer un registre ou il y
9 avait un registre à chaque endroit à signer?

10 R. Non, d'après moi, c'était à une place qu'on
11 passait, là, c'était un point de contrôle.

12 Q. O.K. Vous personnellement, monsieur Leblanc, il
13 vous est arrivé d'avoir de l'argent liquide de
14 donateurs?

15 **Me ANDRÉ DUGAS**

16 pour le Parti libéral du Québec :

17 Je vais m'objecter parce que -- mon confrère a
18 aussi fait des objections -- je ne suis pas
19 certain que c'est le mandat de la Commission.

20 **Me RÉNALD BEAUDRY**

21 pour Me Marc Bellemare :

22 Bien, ça a fait partie des allégations de maître
23 Bellemare, vous êtes là pour vérifier les
24 allégations de maître Bellemare, ça fait partie du
25 mandat.

1 R. Oui, premièrement, là...

2 **Me SUZANNE CÔTÉ**

3 pour le Gouvernement du Québec :

4 Je m'étais objectée, Monsieur le commissaire, la
5 première journée du témoignage de maître Bellemare
6 à cet égard-là, à l'effet que même si ça faisait
7 partie des allégations de maître Bellemare, le
8 mandat de la Commission, quand on regarde la
9 définition, ne couvre pas ça.

10 **Me MICHEL BASTARACHE**

11 commissaire :

12 Il ne faut pas que les questions portent sur le
13 financement du Parti libéral. Que ce soit des
14 gens, des sollicitateurs du Parti libéral qui
15 exercent une influence, ça c'est une question qui
16 est parfaitement admissible. Mais d'où vient
17 l'argent des gens du Parti libéral, je crois que
18 ça n'a pas d'importance. Alors, on ne veut pas...
19 on ne veut pas discuter...

20 **Me RÉNALD BEAUDRY**

21 pour Me Marc Bellemare :

22 Ça va, Monsieur le commissaire, je n'élaborerai
23 pas davantage sur ce sujet-là.

24 Q. Vous avez terminé votre témoignage tout à l'heure
25 en parlant d'une approche de Vision Québec.

- 1 N'est-il pas exact que c'est l'entourage de maître
2 Bellemare qui vous avait contacté, vous
3 personnellement?
- 4 R. Comme j'ai répondu tantôt, c'est-tu... je ne peux
5 dire que c'est maître Bellemare lui-même...
- 6 Q. O.K.
- 7 R. ... quelqu'un de son entourage ça se peut, mais
8 c'est sûr et certain que j'ai été invité à la
9 première réunion pour parler de financement avec
10 Charles puis Franco, ça, là, il n'y a aucun doute
11 dans mon esprit.
- 12 Q. Mais vous ne savez pas qui vous a appelé pour...
- 13 R. Non.
- 14 Q. ... pour aller là?
- 15 R. Non.
- 16 Q. En terminant, monsieur Fava, à quelle fréquence,
17 depuis que vous le connaissez, vous pouvez le
18 rencontrer, soit au restaurant, dans un lieu
19 public, chez lui, chez vous?
- 20 R. Très intensivement entre fin août et Noël parce
21 qu'on a notre activité de golf et de...
- 22 Q. Hum hum.
- 23 R. Puis la balance de l'année... tu sais, quantifier
24 ça, c'est dur à vous dire, mais je les vois
25 régulièrement.

1 Q. Mais c'est un ami, c'est un de vos amis?

2 R. Ah, c'est devenu un ami et je suis bien content
3 parce qu'on n'est pas... je ne dirai pas de la
4 même classe, mais je suis bien content d'être ami
5 avec et monsieur Fava et monsieur Rondeau.

6 Q. Et monsieur Rondeau, c'était ma deuxième question,
7 vous avez la même relation avec monsieur
8 Rondeau...

9 R. Oui.

10 Q. ... qu'avec monsieur Fava.
11 Merci, je n'ai pas d'autres questions.

12 **Me MICHEL BASTARACHE**

13 commissaire :

14 Est-ce que vous voulez questionner...

15 **Me ANDRÉ DUGAS**

16 pour le Parti libéral du Québec :

17 Non, Monsieur le commissaire, merci.

18 **Me MICHEL BASTARACHE**

19 commissaire :

20 Monsieur Battista?

21 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

22 procureur en chef :

23 Oui. Alors, Monsieur le commissaire, ça met fin
24 aux témoins pour cette semaine, alors on peut
25 suspendre jusqu'à lundi matin, neuf heures trente

1 (9 h 30).

2 Q. Merci, monsieur Leblanc.

3 **Me MICHEL BASTARACHE**

4 commissaire :

5 Alors, merci.

6

7

8

- - - - -

9

ET LE TÉMOIN NE DIT PLUS RIEN

10

- - - - -

11

12

13

- - - - -

14

14 h 45 - L'AUDITION EST AJOURNÉE

15

AU 20 SEPTEMBRE 2010 À 9 h 30

16

- - - - -

17

16 septembre 2010

MARCEL LEBLANC

Volume 13

C.-int. (Me Beaudry) - 171 -

1 Nous, soussignés, HUGUETTE PICHÉ et MICHEL
2 OLIVIER, sténographes officiels, certifions sous
3 notre serment d'office que les pages ci-dessus
4 sont et contiennent la transcription exacte et
5 fidèle de nos notes sténographiques, le tout
6 conformément à la loi.

7

8

9

10

HUGUETTE PICHÉ, s.o.

11

12

13

14

MICHEL OLIVIER, s.o.

15

HP/MO (100916)